

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

25 JANVIER 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 25 JANVIER 2022 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)	5
1.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «État des lieux de l'immersion linguistique»	5
1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Issue de la deuxième rencontre avec les directions de l'enseignement fondamental».....	7
1.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Grogne des directions de l'enseignement secondaire».....	10
1.4 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Rencontre de la ministre avec l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) et la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO)»	13
1.5 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Course aux programmes et bien-être des élèves»	13
1.6 Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Point sur la rencontre avec les fédérations d'associations de parents du 17 janvier»	13
1.7 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Orientation positive des élèves»	17
1.8 Question de M. Nicolas Janssen intitulée «Mise en place d'un stage d'orientation en troisième année de l'enseignement secondaire»	17
1.9 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Carnet de bord de l'élève»	22
1.10 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Lutte contre le décrochage scolaire».....	24
1.11 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Malaise au sein du Service de médiation scolaire»	27
1.12 Question de M. Olivier Maroy intitulée «Label “École plus propre” mis en place par l'ASBL Be WaPP»	28
1.13 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Nouvelles mesures sanitaires en vigueur en janvier dans les écoles et les académies»	31
1.14 Question de M. Jean-Philippe Florent intitulée «Port du masque dès 6 ans»	31

1.15	Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Port du masque avec des élèves sourds ou malentendants»	31
1.16	Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Appels à projets autour des sanitaires dans les écoles»	38
1.17	Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «État des lieux du dispositif FLA (français langue d'apprentissage) et du DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants)»	41
1.18	Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Réforme des rythmes scolaires»	44
1.19	Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Système d'évaluation au sein des établissements scolaires»	48
1.20	Question de Mme Latifa Gahouchi intitulée «Examens de juin pour les élèves de l'enseignement secondaire»	48
1.21	Question de Mme Rachel Sobry intitulée «Hausse de l'absentéisme chez les professeurs de l'enseignement secondaire»	52
1.22	Question de Mme Rachel Sobry intitulée «Chiffres de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) relatifs aux cours particuliers pour remédier aux carences scolaires»	55
1.23	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs intitulée «Améliorer la lutte contre la pénurie d'enseignants»	56
1.24	Question de Mme Fatima Ahallouch intitulée «Pénurie d'enseignants pour le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté»	56
1.25	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs intitulée «Indemnité d'utilisation de son propre matériel informatique dans l'enseignement spécialisé»	60
1.26	Question de M. Jean-Philippe Florent intitulée «Cité École Vivante et pouvoirs organisateurs mixtes»	61
1.27	Question de Mme Fatima Ahallouch intitulée «Enseignement adapté aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA)»	66
1.28	Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Droits de l'enfant dans l'enseignement»	67
1.29	Question de Mme Latifa Gahouchi intitulée «KEYS: l'actu pour les jeunes âgés de 15-25 ans»	70

1.30	Question de M. Eddy Fontaine intitulée «Lutte contre la violence éducative»	71
1.31	Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Citoyenneté critique et consommation du numérique à l'école».....	73
1.32	Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Jurys – fonctionnement du service de la Direction de l'enseignement secondaire et conditions d'accès aux examens».....	76
1.33	Question de M. Olivier Maroy intitulée «Plan d'éducation aux médias et intégration de l'éducation aux médias dans l'enseignement obligatoire»	77
2	Ordre des travaux	81

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «État des lieux de l’immersion linguistique»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée le 12 octobre dernier sur les risques de disparition de l’immersion linguistique, en raison de la pénurie d’enseignants, mais aussi du futur calendrier scolaire distinct entre les Communautés. Vous ne disposiez pas alors des chiffres actualisés sur l’évolution du nombre d’écoles ayant développé cette approche. Néanmoins, vous avez pointé le nouveau projet de l’Athénée royal Lucienne Tellier d’Anvaing où s’organise depuis cette rentrée scolaire, avec votre autorisation, un enseignement renforcé en double immersion en première année de l’enseignement secondaire.

Vous aviez aussi mentionné une autre expérience pilote menée à l’Athénée Léonie de Waha, de Liège. La commune, sur une base réglementaire fixée par le Parlement en mai 2019, peut y organiser non pas deux, mais trois langues en immersion dans une même implantation, les élèves ne pouvant évidemment pas cumuler les langues d’immersion.

L’une des pistes déjà explorées au cours des législatures précédentes pour pallier les difficultés de recrutement d’enseignants disposant du niveau linguistique pour enseigner en immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles était la collaboration entre les Communautés. En octobre, vous m’aviez répondu qu’un groupe de travail avait été créé avec les gouvernements flamand et germanophone pour fluidifier l’échange d’enseignants entre les Communautés. Dans la même idée, l’administration s’était aussi engagée à trouver un moyen d’augmenter le nombre de candidats voulant enseigner en immersion. Vous aviez précisé à Mme Schyns, qui avait déposé une question écrite le 19 mars 2020 à ce sujet, qu’il restait encore deux étapes à franchir: d’une part, instaurer un groupe de travail pour recenser les certificats délivrés en Belgique et dans l’Union européenne; d’autre part, développer des pistes de réflexion pour établir une base d’informations pertinentes à communiquer au gouvernement et au Parlement.

Pouvez-vous faire le point sur l’évolution du nombre d’écoles en immersion linguistique durant la présente année scolaire? Pouvez-vous indiquer l’évolution du nombre d’élèves en immersion en langues néerlandaise, anglaise et allemande à l’Athénée Léonie de Waha? Le Service général de l’inspection (SGI) a-t-il déjà

procédé à une évaluation de cette expérience pilote après deux ans de fonctionnement?

Concernant, cette fois, l'Athénée royal Lucienne Tellier d'Anvaing, combien d'élèves ont-ils choisi la double immersion? À ce sujet, quelles informations vous reviennent-elles en provenance de l'équipe pédagogique? Où en sont les contacts avec les autres Communautés relatifs à l'échange d'enseignants de part et d'autre de la frontière linguistique afin de pallier la pénurie actuelle d'enseignants? L'administration a-t-elle pu aboutir à certaines conclusions et vous faire des recommandations pour augmenter le nombre d'opérateurs pouvant certifier les capacités linguistiques des enseignants candidats à enseigner en immersion? Des solutions ont-elles été proposées? Si oui, lesquelles?

Par ailleurs, le décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique (décret «Immersion») a créé un organe d'observation et de suivi de l'apprentissage par immersion. Cet organe doit «formuler à l'intention du gouvernement, de la Commission de pilotage [du système éducatif (Copi)], des pouvoirs organisateurs et des écoles des propositions visant à améliorer le dispositif d'apprentissage par immersion notamment sur la base du rapport général rédigé tous les trois ans par le Service général d'inspection.» Fin 2019, cet organe a-t-il bien formulé ces recommandations en vue d'aider à la rédaction du rapport 2017-2020 du SGI? Quelles sont-elles? Quand le dernier rapport du SGI a-t-il été communiqué à la Copi? Quand le Parlement le recevra-t-il?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – À ce jour, 215 implantations de l'enseignement maternel ou primaire organisent un apprentissage immersif en Fédération Wallonie-Bruxelles et six d'entre elles organisent un enseignement en immersion dans deux langues. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, 156 écoles proposent un enseignement en immersion linguistique et, parmi elles, quatorze le font en proposant deux ou trois langues en immersion en Région wallonne.

L'Athénée communal Léonie de Waha organise, quant à lui, de l'immersion en néerlandais, en anglais et en allemand depuis septembre 2020 avec, respectivement, 80, 108 et 13 élèves inscrits. À ce jour, le SGI n'a pas encore procédé à une évaluation de cette expérience pilote après deux années de fonctionnement. Pour l'Athénée royal Lucienne Tellier, 27 élèves étaient inscrits en double immersion à dater du 22 décembre dernier, ce qui correspond à 24 % de la population en première année commune. La directrice de l'école précise qu'il s'agit pour elle d'un véritable succès, tant du point de vue quantitatif, car l'intérêt pour les inscriptions futures en première année de l'enseignement secondaire est clair et croissant, que du point de vue qualitatif, car les élèves inscrits en immersion ne présentent pas de difficultés d'apprentissage particulières à ce stade. En outre, des tables de conversation en néerlandais et en anglais sont organisées pour soutenir les apprentissages des élèves.

Je présenterai prochainement au gouvernement les résultats du rapport relatif à la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à assumer l'imposition d'une des deux autres langues nationales, à savoir le néerlandais ou l'allemand, comme langue moderne 1 dans l'enseignement obligatoire. Dans ce contexte, l'enseignement en immersion linguistique, comme outil d'amélioration de l'apprentissage de ces langues nationales, fera bien entendu l'objet d'une attention toute particulière.

Des rencontres entre les entités fédérées ont actuellement lieu afin de trouver des pistes pour favoriser les échanges d'enseignants avec les autres Communautés. Ces réunions sont organisées à l'initiative du ministre-président; n'hésitez donc pas, Madame la Députée, à vous tourner vers lui pour plus d'informations. Mes services continuent, quant à eux, à travailler sur des propositions ciblant les enseignants de langues modernes et visant à favoriser l'attractivité de la profession. Parmi ces propositions, il est bien envisagé de reconnaître la réussite d'examens en langues auprès d'opérateurs nationaux ou internationaux comme composante du titre de capacité. Si le gouvernement devait adopter cette mesure, cela entraînera ultérieurement des travaux de la Commission interréseaux des titres de capacité (CITICAP) afin de déterminer les organismes qui répondront à ces conditions d'octroi.

Le dernier rapport du SGI a été adressé en juin 2019 à l'organe d'observation et au cabinet de la ministre de l'Éducation précédente. Ce rapport a été présenté à son cabinet et a été communiqué à la Copi. Il a notamment mis en évidence la nécessité de recruter des enseignants qualifiés et d'assurer un accompagnement et un soutien leur permettant de mettre en œuvre ce dispositif d'apprentissage dans le respect des lignes conductrices fixées par le décret «Immersion». Si la prochaine mouture du rapport est programmée pour juin 2022 et sera communiquée à l'organe en juillet 2022, je rappelle que, depuis mon entrée en fonction, tous les rapports d'activité de la Copi ont été transmis aux services du Parlement.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour ces chiffres précis qui permettent d'évaluer la situation selon la ou les langues d'immersion. J'entends que des points devront encore être présentés au gouvernement; j'attendrai donc sa note. Il est toujours important de procéder à des évaluations des politiques pour les réajuster correctement le cas échéant. Ce sont des étapes importantes dans tout processus politique. Je ne manquerai pas de vous interroger pour obtenir plus d'informations quand ces points auront été développés.

1.2 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Issue de la deuxième rencontre avec les directions de l'enseignement fondamental»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de cette commission, je vous ai interrogée sur la situation des directeurs

de l'enseignement fondamental. Vous m'avez répondu que vous rencontreriez une délégation des directeurs le 20 janvier pour aborder plusieurs points: le suivi des discussions sur les échéances du système de pilotage avec les adaptations concrètes prévues; la présentation des améliorations déjà apportées à l'application PILOTAGE; un moment d'échange avec l'équipe de ce chantier; la présentation de l'outil informatique du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) et un échange sur le calendrier.

Votre réponse était relativement complète. Toutefois, certains directeurs ont réagi en disant qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments de réponse concernant leurs trois revendications principales, notamment le soutien administratif et l'aide éducative. Ils attendent un travail de fond sur le long terme pour améliorer les conditions de travail. Or, ce n'est visiblement pas ce qu'ils ont entendu lors des dernières réunions. Certains étaient peut-être sceptiques à l'avance par rapport aux résultats de la rencontre du 20 janvier. En outre, il n'est pas normal d'annoncer qu'une enveloppe budgétaire a été dégagée dans les négociations sectorielles tout en indiquant qu'il faudra choisir entre l'aide administrative et l'augmentation du barème. Nous reconnaissons que la situation budgétaire est compliquée, mais il n'est pas normal que ce soit aux directions de trancher.

Madame la Ministre, avez-vous reçu les représentants des directions de l'enseignement fondamental? Qu'est-il éventuellement ressorti de cet entretien? Avez-vous examiné des solutions à court, moyen et long terme? Prévoyez-vous des rencontres régulières avec les directions de l'enseignement fondamental, voire avec celles de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai effectivement rencontré les directions de l'enseignement fondamental jeudi dernier pour donner suite à nos échanges du 21 décembre 2021. Nous avons pris plusieurs mesures pour tenter de soulager quelque peu la situation sur le terrain à court, moyen et long terme. Concrètement, j'ai proposé au comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence de reporter les délais pour les écoles de la troisième vague qui n'ont pas encore conclu de plan de pilotage. Cette proposition qui agrée les acteurs vise à permettre le dépôt des plans jusqu'au 30 octobre 2022, soit un délai supplémentaire de six mois. Pour rappel, en 2020, nous avons déjà reporté d'un an ces plans de pilotage des écoles de la troisième vague.

Dans ce contexte, je souhaiterais apporter une petite nuance: les écoles déjà prêtes peuvent évidemment déposer leur plan de pilotage à n'importe quel moment entre maintenant et la nouvelle échéance. Cette précision fait suite aux demandes de certaines directions et fédérations de pouvoirs organisateurs inquiètes de voir les établissements qui ont fait le travail nécessaire pénalisés.

La communication vers les écoles se fera dès que les discussions avec le comité de concertation au sujet du réagencement du calendrier des réformes prévues à

la rentrée seront terminées et que le gouvernement se sera positionné. Toujours est-il que le délai supplémentaire pour les écoles de la troisième vague est bien acquis. J'en ai fait part aux directions pendant notre rencontre et l'ai annoncé par voie de presse. Nous allons évidemment affiner la communication dès que tout ceci sera clarifié avec l'ensemble des acteurs.

Concernant les écoles devant déjà être évaluées par rapport à leurs contrats d'objectifs, je n'ai pas encore pris de décision définitive pour le délai, mais j'ai déjà formulé l'accord de principe sur ce point. Mon cabinet et l'équipe chargée du chantier travaillent sur une formule de prolongation du délai qui sera ensuite soumise à discussion avec les acteurs. Je suis consciente qu'il s'agit d'un point important, mais nous avons davantage de temps pour traiter ce dossier puisque les échéances ne sont pas immédiates. En outre, il convient de bien penser les articulations entre les différents volets du chantier. Quoi qu'il en soit, j'ai déjà indiqué que la demande en ce sens serait prise en compte.

Par ailleurs, depuis la semaine dernière, les missions d'inspection concernant les contrôles des règles de gratuité sont suspendues jusqu'au 1^{er} avril 2022. Toutefois, j'ai rappelé aux acteurs concernés qu'il était essentiel de répondre à la demande politique émise au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'égard de la gratuité scolaire. Évidemment, sur le terrain, les directions ont d'autres préoccupations. Il nous a donc semblé logique d'octroyer une suspension des délais jusqu'au 1^{er} avril. Les missions de vérification comptable sont également suspendues jusqu'au congé de détente. En revanche, je ne suis pas en mesure de suspendre les missions relatives à la population scolaire, puisque le financement institutionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles en dépend.

Dans la perspective à long terme, les directions réclament un cadre administratif et éducatif structurel. À cet égard, un budget complémentaire de 7,8 millions d'euros a été dégagé pour soutenir les directions de l'enseignement fondamental. Ce budget s'ajoute aux 33,7 millions d'euros annuels déjà prévus et devra être négocié dans le cadre des accords sectoriels pour affiner ses modalités d'utilisation.

En outre, nous réfléchissons à la préparation de la rentrée de l'année prochaine. L'arrivée du tronc commun est d'ores et déjà actée, mais les réformes structurelles qui l'accompagnent pour les première et deuxième années primaires pourraient encore connaître un ajustement de l'agenda, notamment pour le DAccE. Nous avons prévu une rencontre au mois de février; d'ici là, nous aurons abordé cet aspect avec le comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence et avec mes collègues du gouvernement.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je suis heureuse d'apprendre que ce travail progressif fera l'objet d'une nouvelle réunion au mois de février. Étant donné la situation actuelle et la tension qui pèse sur les direc-

teurs de l'enseignement fondamental, l'organisation régulière de telles rencontres est une bonne chose. Dans le cadre des plans de pilotage, nous nous adaptons aux situations individuelles avec beaucoup de souplesse; c'est exactement ce que souhaitent les acteurs de l'enseignement.

Vous avez évoqué les missions de contrôle des règles de gratuité; s'agit-il de l'enquête visant l'enseignement primaire ou du contrôle dans l'enseignement maternel? En effet, si vous ne mettez pas en place des missions de contrôle des règles de gratuité dans l'enseignement maternel, ce n'est pas problématique. Nous faisons confiance aux opérateurs pour respecter le décret autant que possible. Par contre, dans l'enseignement primaire, plutôt qu'une mission de contrôle strict, il faudrait un système d'enquête plus souple qui vous permettrait d'obtenir des informations sur la situation sur le terrain.

Vous devrez faire une communication à propos des quelque 8 millions d'euros supplémentaires. Les 33 millions d'euros déjà prévus sont issus de l'aide administrative prévue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence et ne représentent donc pas des moyens nouveaux. Si les 8 millions d'euros ne font qu'ajouter quelques heures à l'ensemble des directions de l'enseignement fondamental, cela posera problème, car ce n'est pas ce qu'elles attendent. Elles sont bien conscientes du carcan budgétaire; néanmoins, elles souhaitent un objectif à moyen terme qui leur assure un traitement égal à celui des directions de l'enseignement secondaire en termes de proportionnalité vis-à-vis du nombre d'élèves. Leur travail est sensiblement le même, mais ils ne sont pas du tout aidés de la même manière. C'est un sujet sur lequel vous devez vous pencher. Vous avez déjà avancé dans cette direction. La situation montre que la charge de travail est similaire; les aides doivent donc aussi être proportionnelles au nombre d'élèves.

1.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Grogne des directions de l'enseignement secondaire»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Après la colère des directions de l'enseignement fondamental, c'est au tour de la Fédération des associations des directeurs de l'enseignement catholique (FEADI), qui regroupe 368 directions de l'enseignement ordinaire et spécialisé, de vous adresser une lettre ouverte, Madame la Ministre. Ma collègue Mathilde Vandorpe et moi-même vous avons déjà interpellée plus d'une fois sur la problématique des directions de l'enseignement secondaire.

Les représentants de la FEADI, dans un souci de pragmatisme, ont réfléchi à des solutions et vous les ont communiquées. D'abord, ils vous demandent de leur faire part des mesures qui s'appliqueront dans les semaines et mois à venir, notamment celles relatives à la programmation des voyages scolaires, afin de pouvoir anticiper au mieux l'organisation scolaire. Ensuite, ils vous demandent de réinstaurer la possibilité d'engagement immédiat de remplaçants, sans devoir

attendre le délai de dix jours ouvrables. J'ai entendu ce matin à la radio que vous deviez rencontrer le ministre Vandembroucke, lequel propose aussi des solutions à cet égard, et j'imagine que votre cabinet et l'administration ont leur propre avis quant à ce remplacement en urgence. La troisième demande des représentants de la FEADI est de surseoir, comme l'année dernière, à l'obligation de production des procès-verbaux de carence, tâche qui entraîne une surcharge administrative alors que de nombreux remplacements ont lieu quotidiennement. Enfin, ils vous demandent de limiter les contraintes administratives, les inspections et les contrôles divers liés aux plans de pilotage.

Quelles réponses apportez-vous à la grogne exprimée par les directions de l'enseignement secondaire? Quelles solutions proposez-vous à leurs principales demandes relatives à l'organisation scolaire, à la souplesse dans la possibilité d'engagement de membres du personnel, aux procès-verbaux de carence et aux plans de pilotage?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, j'ai lu la lettre ouverte des membres de la FEADI. Je viens de m'exprimer sur ma rencontre avec les délégations des directions de l'enseignement fondamental. Certaines demandes des directions de l'enseignement secondaire sont similaires à celles des directions de l'enseignement fondamental. Je me réjouis que ces directions déclarent ne pas être hostiles aux réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence et qu'elles comprennent qu'il est nécessaire d'avancer alors que la crise sanitaire perdure. Je comprends pleinement leur inquiétude vis-à-vis des réformes et de leur soutenabilité en vue de la prochaine rentrée scolaire et je travaille actuellement à les ajuster. Je comprends aussi parfaitement leur épuisement dû à la gestion de la crise sanitaire. Après avoir essuyé une importante quatrième vague, les directions sont désormais frappées de plein fouet par une cinquième vague.

Je vous ai déjà expliqué toutes les mesures prises quant au report des délais des plans de pilotage pour les écoles lors de la troisième vague. Je vous ai également expliqué ce qu'il en était des évaluations pour les écoles qui ont déjà contractualisé lors de la première vague. Je vous ai enfin déjà parlé des missions qui ont été suspendues. Je ne reviendrai donc pas sur tous ces aspects.

L'année dernière, le gouvernement avait accepté de modifier le système de remplacement au premier jour d'absence d'un membre du personnel. Cette année, nous n'envisageons pas de prolonger cette mesure compte tenu du coût important qu'elle génère et de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Étant donné la vitesse de propagation fulgurante du variant omicron, nous n'avons pas non plus retenu la suppression du procès-verbal de carence. Mais de toute façon, face à ce tsunami de contaminations, il est impossible de remplacer les enseignants absents, faute de personnel disponible. La situation est différente de celle vécue l'année dernière.

Je suis consciente de la nécessité pour les directions de pouvoir anticiper l'organisation scolaire afin de créer une certaine stabilité et, par conséquent, de l'importance d'une communication rapide des mesures qui doivent être appliquées ces prochains mois, au regard de la situation sanitaire. J'essaie d'en tenir compte en limitant autant que possible les modifications substantielles dans les normes d'organisation quotidienne des écoles. Malheureusement, les nombreuses incertitudes causées par la crise sanitaire ne nous permettent toujours pas d'anticiper à moyen ou à long terme.

Les variants delta et omicron ne se comportent pas tout à fait de la même manière et ne provoquent pas la même vague épidémique, c'est pourquoi les réponses doivent être adaptées. Ces changements permettent difficilement de prévoir des mesures et de créer un baromètre propre à l'enseignement. Des adaptations stratégiques seront dès lors toujours nécessaires durant cette année scolaire. Comme je le fais depuis deux ans, je prendrai les décisions qui s'imposent en concertation avec les acteurs de l'enseignement.

Par ailleurs, une conférence interministérielle Santé (CIM Santé) se réunira avec les ministres de l'Éducation demain matin. Nous y relayerons les difficultés de terrain signalées par les directions d'école. Nous discuterons des protocoles de gestion des cas dans le cadre de la vague épidémique actuelle. Dans la foulée de cette CIM, j'organise une réunion de concertation avec les acteurs pour réagir aux mesures éventuelles décidées par la CIM et pour envisager les prochaines circulaires. En effet, la circulaire actuelle est seulement d'application jusqu'à la fin du mois. Or, nous devons également trancher différentes questions, et notamment celle des voyages scolaires.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, sur les voyages et les différents protocoles, nous attendrons les informations de la CIM Santé. En revanche, sur le remplacement des enseignants et la suppression des procès-verbaux de carence, je ne peux vous rejoindre.

Supprimer les procès-verbaux de carence n'a aucun coût. Au contraire, c'est une mesure qui allège le travail administratif et la charge mentale des secrétaires de direction. Ces derniers vous auraient par ailleurs contactée et nous avons eu vent de situations loin d'être simples pour eux. Je ne comprends donc pas pourquoi le gouvernement ne peut pas prendre cette mesure qui soulagerait les équipes.

Sur le remplacement des enseignants, vous dites qu'il n'y a plus personne pour les remplacer, mais ce n'est pas tout à fait vrai. Un enseignant travaillant à mi-temps peut compléter son horaire et remplacer, pour une semaine, un de ses collègues. Or, des classes ferment parce qu'on ne trouve pas de remplaçant et, comme toujours, c'est le règne de la débrouille. Vous dites à nouveau que la mesure pèse trop lourd sur le budget et que, de toute façon, les remplacements sont impossibles faute de personnel. Il faudrait savoir! Si on ne trouve pas de rem-

plaçant, alors la mesure n'a aucun coût. Elle sera peut-être peu utile, sauf pour les équipes pédagogiques dans lesquelles tous les enseignants ne sont pas à temps plein. Cela mérite donc réflexion et l'excuse budgétaire ne peut être inlassablement avancée.

Au nom des directeurs, je vous demande donc d'analyser les différentes solutions proposées et de les envisager au moins jusqu'au mois de juin, même si nous ne sommes qu'en janvier et que nous espérons que la vague de contaminations se calmera. Le remplacement immédiat des enseignants et la suppression des procès-verbaux de carence sont deux mesures qui apportent de la souplesse et méritent d'être analysées.

1.4 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Rencontre de la ministre avec l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) et la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO)»

1.5 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Course aux programmes et bien-être des élèves»

1.6 Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Point sur la rencontre avec les fédérations d'associations de parents du 17 janvier»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, vous avez rencontré les deux fédérations d'associations de parents, l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) et la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO). Ces deux fédérations d'associations de parents font partie du comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elles sont consultées sur un certain nombre d'avant-projets d'arrêté ou de décret. Dans ce cas-ci, elles souhaitent aborder une problématique quelque peu en marge de ces processus de concertation, à savoir le poids du statut vaccinal à l'école. L'UFAPEC et la FAPEO pointent du doigt un protocole trop compliqué. «On est très loin d'une règle claire et efficace», regrette la FAPEO. «Pour s'y retrouver, il faut avoir beaucoup étudié...», estime l'UFAPEC. Elles appellent unanimement à une clarification des protocoles.

D'autres sujets ont peut-être été abordés lors de la réunion du 17 janvier: le mal-être des jeunes et les résultats des élèves à Noël. Contactées par des parents soucieux des mauvais résultats de leurs enfants à Noël, les fédérations souhaitent qu'une réflexion soit entamée autour des «essentiels». L'an dernier, les points les plus importants à travailler avec les élèves avaient permis de soutenir les enseignants, les élèves ainsi que les parents désireux de suivre la scolarité de

leurs enfants. Cette année, une concentration sur ces «essentiels» ne semble pas être envisagée dans le suivi des scolarités.

Cette réunion a-t-elle eu lieu? Dans l’affirmative, quels sujets ont-ils été abordés? Est-ce que les services de l’inspection travaillent à nouveau sur des «essentiels» à atteindre pour cette année ? Dans l’affirmative, quand les écoles recevront-elles des informations à ce sujet ?

Sur la problématique du poids du statut vaccinal, avez-vous trouvé des points de convergence avec la FAPEO et l’UFAPEC? Envisagez-vous des modifications, en concertation avec la ministre Linard, pour clarifier et simplifier la gestion des cas contacts ? D’autres sujets liés aux chantiers du Pacte ont-ils été débattus?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, lors des auditions qui se sont déroulées dans le cadre de la commission conjointe sur la Santé mentale des jeunes, des acteurs de terrain, des spécialistes de l’éducation ou de la santé mentale et des jeunes ont révélé un certain nombre de constats importants liés à la crise. Nous attirons votre attention sur certains de ces constats depuis le début de la crise sanitaire. Lorsque l’épidémie flambe, certains des problèmes évoqués reviennent de manière cyclique. C’est le cas du mal-être des élèves, qui est lié à la gestion pédagogique des apprentissages. En temps normal, la pratique de la course aux programmes a une incidence négative sur le bien-être des élèves – nous en avons déjà débattu. En temps de crise, cette pratique a des effets autrement plus problématiques sur la santé mentale des élèves, qui ont besoin de sens et de repères.

Il n’est donc pas étonnant que les parents, par le biais des fédérations d’associations de parents, soient montés au créneau et aient exprimé leurs inquiétudes à cause des nombreux cas d’élèves rencontrant des difficultés scolaires alors qu’ils n’en avaient jamais eu auparavant. Les fédérations d’associations de parents ont demandé un meilleur travail préventif dans les écoles. Elles ont aussi demandé de mener une réflexion sur les points essentiels des programmes dans les apprentissages – comme cela avait été fait l’année passée. Toutefois, vous avez déclaré à la presse que ce point n’avait pas été abordé.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous appliquées? Pourriez-vous envisager de prendre en considération ces témoignages de parents, dont le nombre s’accroît? La discussion avec les fédérations d’associations de parents n’ayant pas eu lieu, quelle est votre réflexion sur la demande de délimiter les «essentiels»?

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, vous avez eu l’occasion de rencontrer les représentants des fédérations des associations de parents ce 17 janvier. Je vous félicite pour ces rencontres qui vous permettent d’ancrer vos réflexions, mais surtout pour vos actions qui prennent en considération la réali-

té des écoles et le vécu des différents acteurs concernés, en particulier celui des familles. Ces réunions sont des moments essentiels dans cette alliance éducative que nous appelons de nos vœux.

Je suis convaincue que votre approche participative, ce dialogue et cette écoute permanente des difficultés de terrain – en particulier depuis le début de la crise sanitaire – contribuent à apaiser les tensions et permettront de dégager des solutions constructives et respectueuses de chacun.

Les questionnements sont multiples et le désarroi est grand. Nous en avons beaucoup parlé, notamment en ce qui concerne la santé mentale des élèves et leur bien-être. Mes collègues viennent d'ailleurs de le rappeler. Nous réagissons régulièrement au sein de cette commission pour vous transmettre ces interrogations et constater le suivi que vous assurez aux dures réalités de cette crise.

Aujourd'hui, il nous semblait important de vous entendre afin de connaître les grandes lignes des échanges que vous avez eus avec les représentants de ces fédérations. C'est aussi l'occasion d'en savoir plus sur les différentes pistes mises sur la table pour continuer à faire face ensemble à un défi: assurer l'ouverture des classes et des écoles et surtout garantir les meilleures conditions d'apprentissages et de bien-être pour les différents acteurs de l'école, les enfants et les adultes.

Quels sont les différents dossiers sur lesquels vous avez eu l'occasion de faire le point, y compris en dehors de la seule question de la crise sanitaire? Pourriez-vous nous indiquer l'état d'avancement des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence? Pourriez-vous nous livrer les différentes revendications qui vous ont été adressées? Les associations de parents ont-elles mentionné des chantiers spécifiques du Pacte, pour lesquels elles estiment qu'il faudrait absolument poursuivre le travail engagé?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Depuis le début de cette législature, au-delà des concertations relatives au Pacte et des rencontres avec les acteurs autour de la crise sanitaire, nous avons pris l'habitude de nous réunir régulièrement et de manière bilatérale avec les acteurs institutionnels de l'enseignement. Nous avons des réunions mensuelles avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, des organisations syndicales et les fédérations représentatives des associations de parents. C'était déjà le cas lorsque Mme Schyns était ministre.

La réunion du 17 janvier n'avait rien d'exceptionnel. C'était mon rendez-vous mensuel avec la FAPEO et l'UFAPEC. Il est vrai que j'ai fait le choix de communiquer sur cette réunion, car c'était l'occasion de mettre l'accent sur les associations de parents et l'implication des parents dans la vie de l'école. Ces réunions constituent une occasion de dresser l'état des lieux des dossiers, de

faire remonter les préoccupations du terrain et de discuter, à bâtons rompus, de certaines thématiques en dehors de tout cadre formel.

Lundi passé, nous avons fait un point sur la situation sanitaire ainsi que sur l'application et les effets des mesures du point de vue des parents d'élèves. Ces mesures ont en effet une incidence sur l'organisation des familles et sur la relation entre les familles et le monde scolaire. Nous avons également abordé le bien-être des élèves de manière générale et la lutte contre le décrochage scolaire, en faisant le point sur la prolongation des périodes Covid dans l'enseignement fondamental jusqu'au 1^{er} avril prochain.

Quant à la santé mentale, les organisations représentatives des associations de parents ont suivi les travaux de la commission conjointe sur la Santé mentale des jeunes et attendent les recommandations qui en découleront. Ce sujet a été un vrai point d'attention au vu des nombreuses inquiétudes relatives à la santé mentale des adolescents.

Nous n'avons pas évoqué précisément la prise en compte du statut vaccinal des parents des élèves dans les modalités de quarantaine, dont les règles ont d'ailleurs été modifiées à plusieurs reprises. Le sujet n'était tout simplement pas à l'ordre du jour.

En revanche, Monsieur Soiresse Njall, quand j'ai déclaré à la presse que le sujet des «essentiels» n'avait pas été abordé, c'était tout simplement parce qu'il ne figurait pas à l'ordre du jour et que les directions ne l'ont pas évoqué. Cependant, nous l'avons abordé lors de ma réunion avec les fédérations des associations de parents et j'en ai profité pour le remettre à l'ordre du jour de la réunion qui suivait avec les fédérations de pouvoirs organisateurs. Rien n'a été décidé jusqu'à présent, mais nous menons une réflexion sur le sujet. Certains réseaux d'enseignement ont d'ailleurs réactivé ces «essentiels», qui ont le mérite d'exister.

Nous avons cru bien naïvement que cette année scolaire serait plus sereine que les deux précédentes. Ce n'est indéniablement pas le cas. L'outil existe. Après plusieurs semaines perturbées par les quatrième et cinquième vagues de l'épidémie, cette solution sera sans doute activée dans les prochaines semaines.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Concernant la piste des «essentiels», les services de l'inspection devraient peut-être effectuer un léger travail de mise à jour. Toutefois, les référentiels n'ont pas changé. Cette solution peut être utilisée – ou non – en fonction de la situation et de l'école, voire de certaines classes par rapport à d'autres. Les situations sont en effet assez variées et peuvent encore évoluer. La prise en considération de cet outil est très positive, tout comme le fait que certains aient pris l'initiative de l'utiliser. L'outil est intéressant; les services l'avaient élaboré l'an dernier.

Par ailleurs, renouveler l'octroi des périodes Covid dans l'enseignement fondamental jusqu'aux vacances de Pâques est une bonne décision. Je rappelle que ces périodes représentent des ressources humaines, qui contribuent aujourd'hui à faire de la remédiation, mais surtout à combler le déficit de professeurs. Elles aident à remplacer le personnel absent, avec la souplesse nécessaire, puisque ces personnes se trouvent dans l'école. Le cdH est d'avis d'annoncer la prolongation de ces périodes jusqu'à la fin de l'année. Les défis seront importants, y compris dans l'enseignement fondamental. Je pense notamment aux évaluations de fin d'année, qui nécessiteront de fournir le soutien nécessaire aux élèves.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, le fait que certains réseaux aient déjà activé les points essentiels des programmes est positif. Néanmoins, il serait encore mieux que cette activation soit harmonisée au niveau de tous les réseaux et de toutes les écoles, ainsi les parents ne se demanderaient plus pourquoi cela se pratique dans tel endroit et pas dans un autre. C'est une mesure de bon sens en termes de cohérence et de compréhension, particulièrement en cette période de crise. Les citoyens ont besoin d'avoir plus de sens, de comprendre le fonctionnement du système ainsi que les adaptations qui lui sont apportées. Plus encore, ils ont besoin que ce système soit égalitaire.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je suis tout à fait d'accord avec vous: ces acteurs sont souvent moins mis en avant et il est important de veiller à ce qu'ils soient plus visibles. Votre communication à propos de cette rencontre est une démarche intéressante. Tout comme ces acteurs, l'action sur le bien-être et la santé mentale des jeunes est l'une de nos priorités. Tant que les enfants seront confrontés à des situations difficiles qui mettent à mal leur bien-être, les conditions d'apprentissage ne seront pas optimales.

Pour moi, les conditions d'apprentissage et le bien-être de nos jeunes sont étroitement liés. L'un de ces paramètres est peut-être défini avant l'autre. Par ailleurs, si je n'ai pas posé de question à propos des «essentiels», mon prédécesseur s'en est chargé et je rejoins sa remarque sur l'importance de les uniformiser et peut-être de les actualiser, au regard de l'année scolaire précédente, afin de déterminer ce qui a fonctionné et ce qui a moins bien fonctionné.

1.7 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Orientation positive des élèves»

1.8 Question de M. Nicolas Janssen intitulée «Mise en place d'un stage d'orientation en troisième année de l'enseignement secondaire»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le 4 mai 2021, je vous ré-interrogeais au sujet de l'orientation positive des élèves tout au long du tronc

commun polytechnique et pluridisciplinaire, ainsi que sur le renforcement des activités d'orientation en troisième année de l'enseignement secondaire. Vous m'aviez alors répondu que «les travaux du chantier n° 4 du Pacte pour un enseignement d'excellence avancent dans le bon sens et plusieurs projets sont sur les rails». Quel est l'état d'avancement de ce chantier et des différents projets en cours et à venir?

Les Assises de l'orientation devaient se tenir le 25 novembre 2021. Quels acteurs ont-ils pu y participer? Sous quelle forme se sont tenues ces Assises? Quels sujets y ont été abordés? Un rapport de ces Assises est-il disponible? Quelles conclusions en tirez-vous?

Par ailleurs, je vous ai fait part de l'idée d'instaurer, au terme du tronc commun, un test d'orientation pour permettre à l'élève d'opter ensuite, en meilleure connaissance de cause et de manière positive, pour une filière de transition ou de qualification dans le cadre de la poursuite de son parcours scolaire obligatoire. Vous précisiez n'y être a priori pas favorable, car cela vous paraissait antinomique avec les ambitions du Pacte.

À l'époque, je vous avais répondu que cette démarche était, au contraire, de nature à parfaire le tronc commun et l'orientation positive de l'élève avant la poursuite de son parcours scolaire. J'estime qu'un test d'orientation concrétiserait ce nouveau parcours, ce nouveau tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire et les activités d'orientation renforcées en troisième année de l'enseignement secondaire. Je vous demandais si cette piste ne pouvait pas à tout le moins être analysée dans le cadre des Assises de l'orientation, vu que, selon vos termes, celles-ci étaient «l'occasion de consulter les acteurs éducatifs, de partager des expériences innovantes et de dégager de nouvelles pistes pour un développement significatif de la question d'orientation positive répondant aux défis éducatifs et aux préoccupations des professionnels, des élèves et des parents».

Les participants aux Assises de l'orientation se sont-ils penchés sur la pertinence d'instaurer un test d'orientation au terme du tronc commun? Avez-vous soumis cette idée au comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence? Avez-vous connaissance du test d'orientation «Simon» qu'a développé l'Université de Gand (UGent) et que la Flandre entendrait généraliser dans l'enseignement tant supérieur qu'obligatoire? Une collaboration est-elle envisageable? Dans la négative, un test similaire – dans son volet «orientation» et non pas «prérequis» – est-il envisageable dans l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Pour rappel, dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a affiché sa volonté de renforcer les activités d'orientation en troisième année secondaire en vue de faciliter la transition des élèves vers la quatrième année. Au mois de septembre 2020, vous m'avez précisé que ce dos-

sier serait bientôt concrétisé grâce à l'arrivée des nouveaux référentiels du tronc commun et l'adoption d'une note de cadrage définissant le domaine 8. Au mois de mai dernier, vous indiquiez cependant que les travaux du groupe de travail intercabinets traitant de la praticabilité des quatre semaines d'activités d'orientation durant la troisième année secondaire ou sur une période plus longue n'avaient pas encore démarré. Où en sont les travaux de ce groupe de travail?

Enfin, lors de la réunion de commission du 11 janvier dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Valérie Glatigny a annoncé son souhait d'élaborer, en collaboration avec vous, un outil d'orientation neutre et utilisable sur une base volontaire par l'ensemble des élèves toujours scolarisés dans le secondaire avant leur choix d'études. Un budget de 1 371 000 euros a d'ailleurs déjà été débloqué à cet égard pour 2022. Pouvez-vous nous en dire davantage? Une méthode de travail et un calendrier ont-ils déjà été fixés?

M. Nicolas Janssen (MR). – La DPC évoque clairement la volonté du gouvernement de favoriser l'insertion des élèves dans la société et le monde du travail. Ainsi, l'axe stratégique n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence a pour troisième objectif de renforcer les synergies entre enseignement, formation et emploi. De plus, il plaide pour un développement des synergies avec l'entreprise en incluant la question des stages et les perspectives de développement de l'immersion en entreprise.

Madame la Ministre, quelles actions ont-elles déjà été menées pour concrétiser ces volontés, plus particulièrement en ce qui concerne les stages? La mise en œuvre d'un stage d'orientation en troisième année de l'enseignement secondaire – fondé sur le modèle français éprouvé du «stage de 3^e» – pourrait être une réponse à ces velléités gouvernementales. Bien entendu, ce stage serait adapté au contexte de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le «stage de 3^e» donne à l'élève l'occasion de découvrir le monde professionnel, de gagner en autonomie, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation.

En outre, un tel stage pourrait être perçu comme une approche innovante sur le plan de l'orientation positive. Il permettrait non seulement de développer les compétences et atouts de chacun, mais également d'élargir la connaissance de soi, primordiale dans le choix de l'orientation et l'avenir des jeunes. De plus, il pourrait favoriser une collaboration positive avec les acteurs extérieurs, comme les entreprises, institutions, associations culturelles ou environnementales, etc. De manière générale, le stage stimulerait la connaissance des métiers et la découverte du monde du travail. Nous savons à quel point il est important de permettre aux jeunes de construire leur projet de vie et de favoriser une orientation positive au cours de toute leur scolarité, notamment dans les métiers émergents visant une transition sociale et écologique.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame et Monsieur les Députés, je tiens avant tout à vous remercier – en particulier Mme Cortisse – pour vos suivis rapprochés et constants des travaux liés au chantier sur l'orientation. Les Assises de l'orientation du 25 novembre 2021 se sont très bien déroulées et ont connu un vif succès. Pas moins de 200 personnes ont pris part aux échanges: enseignants, directeurs, inspecteurs, conseillers des centres PMS, conseillers d'orientation, fédérations de pouvoirs organisateurs, fédérations des associations de parents, membres du Comité des élèves francophones (CEF), syndicats, mais également représentants de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'emploi. Une palette de vingt intervenants hautement qualifiés dans leur domaine d'expertise a animé les différentes sessions; académiciens et acteurs de terrain se sont relayés tout au long de la journée.

Les axes de débat ont porté sur l'approche éducative de l'orientation, ses outils et méthodes ainsi que sa mise en œuvre concrète dans le cadre des référentiels de compétences. La formation des professionnels de l'orientation – y compris celle des enseignants –, la problématique de l'accès à une information structurée et de grande qualité ont aussi été abordées. Les différents documents et présentations partagés au cours de la journée sont disponibles sur le site www.enseignement.be.

Les réponses au questionnaire d'évaluation témoignent d'une très grande satisfaction générale des participants et d'une grande satisfaction quant aux thématiques proposées et au modèle d'animation choisi. Un appel net se dégage par ailleurs des commentaires reçus: il serait pertinent de poursuivre la réflexion dans le cadre d'ateliers thématiques plus spécifiques. Les riches échanges des assises ont mis en évidence à quatre points d'attention primordiaux nous concernant.

Tout d'abord, l'orientation relève d'un processus éducatif continu qui débute dès l'enseignement fondamental et se poursuit tout au long de la scolarité des élèves. Deuxièmement, l'orientation doit être l'affaire de tous au sein du système scolaire. Elle implique les enseignants, les centres PMS, les délégués à l'orientation, mais aussi les parents et les partenaires de la formation et de l'emploi. Troisièmement, ce processus doit prendre appui sur l'ensemble des apprentissages pour développer progressivement la capacité de chaque élève à mieux se connaître et à construire des représentations plus justes de son projet d'orientation. Enfin, l'équité reste au cœur de ce processus. En effet, dans un système éducatif dont les enquêtes PISA (Programme international pour le suivi des acquis) ont depuis les années 2000 régulièrement mis en évidence le caractère inégalitaire, l'orientation est à la fois le reflet de ces inégalités, mais aussi un mécanisme amplificateur de celles-ci. Dès qu'un choix s'offre à un élève concernant ses études, sa filière ou son école, les conséquences de ce choix jouent en défaveur des élèves les plus vulnérables.

Je voudrais à présent revenir sur le processus des tests d'orientation. L'UGent teste la quasi-totalité des étudiants qui s'inscrivent par le biais du site www.vraagthetaansimon.be. Le test «Simon» fait partie du dispositif global Columbus. Ce dernier est actuellement à l'étude par mes services, au même titre que d'autres applications existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles et chez nos voisins européens. Une analyse globale de celui-ci est menée dans le cadre de l'axe relatif à l'espace personnel de l'élève de la future plateforme d'orientation. La finalité du processus n'est pas de faire subir aux élèves des tests d'orientation empruntés à d'autres contextes, mais bien de leur offrir un dispositif qui les aide à mieux se connaître, à s'autoévaluer et à poser des choix d'orientation leur correspondant. Cette démarche relève clairement d'un long processus, puisqu'elle accompagne l'élève au fil de son parcours scolaire dans le cadre du tronc commun.

Au sujet du domaine 8 de la DPC, l'approche éducative de l'orientation sera inscrite dans les apprentissages de tous les élèves. Celle-ci sera réalisée grâce à la création du domaine relatif à l'orientation du nouveau tronc commun. Avec l'adoption prochaine des référentiels disciplinaires du tronc commun, les travaux liés à la praticabilité des quatre semaines d'orientations en troisième année secondaire vont pouvoir reprendre prochainement.

Monsieur Janssen, je prends note de votre proposition visant à s'inspirer du modèle de stage français. Les compétences visées par celui-ci font l'objet des travaux du chantier, mais aussi du portail de l'orientation qui verra bientôt le jour. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Enfin, une réunion entre mon cabinet, celui de ma collègue Glatigny et l'équipe chargée du chantier est prévue prochainement. Elle nous permettra de faire le point de manière approfondie sur certains projets en cours et d'identifier la meilleure manière de travailler ensemble. Dans ce cadre, l'outil d'orientation évoqué par Mme Glatigny y sera naturellement discuté.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le développement d'une orientation plus efficace de nos élèves dans le cadre du tronc commun constitue un défi majeur. Les passages de la troisième à la quatrième année secondaire ou de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur sont délicats. Je suivrai attentivement l'évolution du chantier n° 4 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce chantier est primordial. Ainsi, je veillerai à ce que l'engagement de votre gouvernement relatif au renforcement des activités d'orientation en troisième année secondaire soit respecté. Je suis convaincue qu'un test d'orientation réalisé au terme du tronc commun permettrait de mieux guider les élèves vers leur quatrième année secondaire, qu'elle soit qualifiante ou de transition. N'oublions pas qu'à l'heure actuelle, un élève sur deux redouble à cette occasion. Je suis ravie que vous travailliez, avec la ministre Glatigny, à la mise en œuvre d'une meilleure orientation dans les enseignements secondaire et supé-

rieur. En effet, n'oublions pas qu'un étudiant sur deux rate sa première année d'enseignement supérieur.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, comme vous l'avez suggéré, je ne manquerai pas de vous réinterroger à ce sujet.

1.9 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Carnet de bord de l'élève»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Simultanément au dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE) destiné aux équipes éducatives et aux agents des centres PMS, un autre outil suivra également l'élève tout au long de son parcours scolaire. Il s'agit du carnet de bord de l'élève qui devra être élaboré par l'élève lui-même en tant qu'acteur de son apprentissage et de son orientation.

L'accompagnement des élèves, qu'il soit assuré par le DAccE ou par ledit carnet de bord, est un objectif affiché par le gouvernement dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et préconisé dans l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence. Cet accompagnement devrait permettre, conjointement à la mise en œuvre progressive du nouveau tronc commun, d'améliorer la qualité générale de l'enseignement.

À la suite du report, en raison de la crise sanitaire, de l'entrée en vigueur du tronc commun de septembre 2021 à septembre 2022 pour les élèves des premières et deuxièmes années primaires, l'utilisation de ces deux outils que sont le carnet de bord et le DAccE a également été reportée à la rentrée de 2022. Madame la Ministre, vous avez annoncé un nouveau report possible pour le DAccE. J'ignore ce qu'il en est pour le carnet de bord, même si j'estime essentiel que ces deux outils soient lancés en même temps.

Alors que vous m'annonciez lors de la réunion de commission du 12 mai 2020 qu'un groupe de travail était à l'œuvre et qu'une première note d'orientation était attendue pour la fin du mois de février 2021, vous m'avez informée le 9 mars 2021 que ces travaux avaient été reportés. Vous ajoutiez qu'aucune décision n'avait encore été prise par rapport au format, au contenu et à l'utilisation du carnet de bord et que ce dernier ne serait pas «techniquement» lié au DAccE.

Quelques mois plus tard, je me permets de revenir vers vous afin d'avoir plus d'informations sur cet outil. Madame la Ministre, où en sont les travaux du groupe de travail relatif au carnet de bord de l'élève? Ce groupe de travail vous a-t-il à présent remis une note d'orientation? Pourriez-vous nous la présenter? Pourriez-vous nous présenter un calendrier pour la suite des travaux? Cet outil entrera-t-il bien en vigueur en même temps que le DAccE, soit lors de la rentrée scolaire de septembre 2022? Sous quelle forme le carnet de bord sera-t-il élaboré? Quel en sera le contenu, concrètement? Comment les élèves apprendront-ils à l'utiliser et à le compléter? Les enseignants seront-ils formés pour aider les élèves à utiliser cet outil? Qui supervisera la tenue et l'alimentation de cet outil?

Sur quel support sera-t-il stocké? Comment prévoyez-vous de garantir la protection des données confidentielles qui y seront encodées? Les parents y auront-ils accès? Quels acteurs autres que les élèves y auront accès?

Des liens seront-ils faits avec le DAccE? Si oui, lesquels? Un monitoring de l'efficacité du dispositif sera-t-il mis en place? Dans l'affirmative, sous quelle forme? Pourra-t-il être modifié au fur et à mesure du temps? Comment les acteurs de terrain, dont les élèves, pourront-ils faire remonter leurs éventuelles remarques sur son contenu en vue de son amélioration constante?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le Pacte pour un enseignement d'excellence fait effectivement la distinction entre deux outils au bénéfice de l'élève: le DAccE, en lien avec le soutien à la réussite de l'élève, et le carnet de bord, en lien avec sa capacité à s'orienter. Le carnet de bord se définit comme un document personnel de l'élève, élaboré par lui-même en tant qu'acteur de son apprentissage et de son orientation. Cet outil est donc bien distinct des outils d'évaluation des apprentissages.

Dans le cadre du chantier du Pacte dédié à l'orientation positive, une note d'orientation générale a permis de circonscrire le périmètre des objectifs et l'opérationnalisation du projet. Elle sera prochainement présentée en comité de concertation.

Le carnet de bord constitue un outil qui vient matériellement soutenir le développement d'un processus réflexif et décisionnel crucial pour chaque élève, à chaque moment clé de son parcours scolaire. Il s'agira très concrètement, dans l'esprit d'une orientation positive, de permettre aux élèves de s'approprier leur propre parcours scolaire et d'en tirer les informations quant à leur connaissance de soi, leurs aptitudes et leurs aspirations. Il s'agira aussi de garder une trace dans le temps, pour les élèves eux-mêmes, des éléments de réflexion les plus saillants, de contribuer à la construction de trajectoires scolaires porteuses et d'éventuels scénarios d'avenir pour leur vie, et de les impliquer et de les responsabiliser en les invitant à prendre une part plus active dans la détermination de leur choix de parcours scolaire et de leur choix de vie.

Ce carnet de bord concernera tous les élèves du futur tronc commun, depuis la première année primaire jusqu'à la troisième année secondaire, et sera en lien avec les visées transversales des référentiels. Sa mise en œuvre épousera l'avancement de ces élèves le long du tronc commun.

Concernant le format de cet outil et son calendrier de mise en œuvre, vous comprendrez, Madame la Députée, que je souhaite respecter la méthode instaurée dans le cadre des travaux du Pacte. Comme je viens de vous le préciser, les membres du comité de concertation seront prochainement consultés sur cette thématique. Je peux néanmoins vous préciser déjà que les élèves de première et deuxième années primaires en cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

ne pourront remplir leur carnet de bord qu'au départ de stimuli visuels qu'ils pourront éventuellement commenter par un mot ou l'autre durant la deuxième année primaire.

Un objectif à atteindre est de créer une version numérique du carnet de bord. Si le carnet de bord sera exclusivement complété par l'élève, il importera que des intervenants, dont les enseignants, bénéficient des formations nécessaires, dans le cadre des modules de formation au dispositif du tronc commun, afin d'accompagner l'élève pour le bon usage de son carnet de bord. Ce point est bien pris en compte dans le cadre du plan de pilotage de la formation.

Enfin, pour en revenir au DAccE, l'avis n° 3 du Groupe central préconise que deux documents distincts suivent l'élève tout au long de son parcours: le carnet de bord, document personnel de l'élève, élaboré par lui-même, acteur de son apprentissage et de son orientation, et le DAccE, document à vocation pédagogique et administrative répondant à des conditions d'élaboration et de confidentialité précises, et dont la conception devra viser à intégrer le plan individuel d'apprentissage (PIA).

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, la crise sanitaire a mis en évidence toute l'importance d'un meilleur accompagnement des élèves. Comme vous l'avez dit, c'était déjà une des priorités du Pacte, avec ces deux outils que sont le carnet de bord et DAccE.

D'après vos réponses, il n'y aura pas de mise en œuvre simultanée de ces deux outils. Je le regrette, car ils auraient dû être instaurés en même temps que le nouveau tronc commun. J'espère que nous avancerons sur l'accompagnement personnalisé qui est intimement lié à ces deux chantiers. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet, notamment lors du débat sur le projet de décret portant création du dossier d'accompagnement de l'élève, dont nous avons déjà reçu le texte. Je note que vous devez encore en discuter avec des acteurs de l'enseignement.

1.10 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Lutte contre le décrochage scolaire»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le 14 septembre dernier, je vous ai une nouvelle fois interrogée sur le décrochage scolaire. Déjà problématique avant la crise sanitaire, le décrochage s'est fortement aggravé depuis lors.

Alors que l'objectif du Pacte pour un enseignement d'excellence est de réduire de moitié le décrochage scolaire d'ici 2030, les taux ont au contraire augmenté de 36 % à Bruxelles et de 45 % en Wallonie au cours de l'année scolaire passée. Et encore, ces taux sont un minimum puisque vous m'avez précisé que les absences aux cours à distance n'avaient étonnamment pas été recensées.

Cela fait à présent un an que je vous fais régulièrement part de ma volonté d'accélérer la mise en œuvre du chantier n° 13 du Pacte qui vise précisément à lutter contre le décrochage scolaire, compte tenu de la hausse inquiétante de ce phénomène dans le contexte de crise sanitaire.

En mars et en septembre 2021, vous m'avez invariablement répondu qu'«il est prévu d'élaborer une réforme très complexe», car «agir contre le décrochage suppose de coordonner les actions de nombreux intervenants et de plusieurs secteurs». Vous avez ajouté que le travail se poursuivait progressivement, que le calendrier du chantier serait réorganisé après avoir été, lui aussi, fortement perturbé par la crise et que vous ne manqueriez pas de m'informer dès qu'un agenda serait fixé.

Pourriez-vous aujourd'hui, plusieurs mois après mes dernières questions orales à ce sujet, me communiquer le nombre d'élèves en absence injustifiée depuis la rentrée scolaire de septembre 2021? En effet, vous m'avez donné les chiffres relatifs à l'année précédente en septembre dernier. La tendance à la hausse se confirme-t-elle? Disposez-vous de chiffres concernant les jeunes élèves qui ne fréquenteraient plus l'école primaire depuis l'obligation du port du masque dès 6 ans? Je peux concevoir qu'il soit difficile d'obtenir ces chiffres? Pourquoi les absences aux cours à distance dans l'enseignement secondaire, lorsque celui-ci est organisé de manière hybride – ce qui j'espère ne se reproduira plus –, ne sont-elles pas recensées?

Pourriez-vous à présent présenter l'agenda des travaux du chantier n° 13 du Pacte? Pourquoi ne pas accélérer ce chantier, à l'instar de ce que vous avez fait en matière de numérique? Compte tenu des urgences liées à la crise sanitaire, j'en ai déjà fait la demande lors de la précédente séance plénière lorsque nous avons évoqué les difficultés rencontrées au sein des services de médiation scolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, vous le constaterez à la lecture des chiffres que je vous livrerai dans un document écrit: l'absentéisme croît chaque mois en cours d'année scolaire, mais il reste stable pour le moment par rapport à l'exercice précédent. Le 15 décembre dernier, 17 402 élèves étaient signalés en absence injustifiée alors qu'ils étaient 17 503 l'année précédente à la même date. Croyez bien que je reste attentive à ce monitoring: les chiffres constituent un indicateur précieux pour étudier les effets de la crise sanitaire et la lutte contre le décrochage scolaire à laquelle je m'attelle sans relâche.

Je rappelle que les signalements ne sont adressés à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qu'à partir de 9 demi-jours d'absence, ce qui complique la collecte de chiffres en si peu de temps et ce qui empêche d'établir une éventuelle corrélation avec l'obligation du port du masque par les plus jeunes, mesure qui s'applique depuis le 6 décembre dernier. La prudence nous

impose, me semble-t-il, de ne pas tirer de conclusions trop hâtives et approximatives. En outre, les mois de décembre et de janvier ont été fortement perturbés par des poussées de contaminations conduisant à un taux d'absentéisme conséquent lié aux quarantaines et aux fermetures de classes, voire d'écoles.

Quant au recensement des absences lors des cours à distance, le message qui avait été délivré aux établissements a été nuancé. Il leur avait été demandé de les considérer comme inquiétants dès le moment où l'élève présente plus de 9 demi-jours d'absence injustifiée aux cours en présentiel. La fréquentation des cours à distance dépend du cadre, de l'accès, du lieu ou encore du matériel. Il est particulièrement difficile d'imposer des règles trop strictes à des élèves victimes de la situation: le risque serait de renforcer les inégalités sociales existantes.

Pour ce qui est de la perspective structurelle, l'élaboration du plan de lutte contre le décrochage avance bel et bien depuis quelques mois dans le cadre du chantier n° 13. Le plan s'articule autour de trois axes: prévention, intervention et compensation. Cette thématique est effectivement très importante et je peux vous assurer que le travail avance bien. Si je ne suis pas encore en mesure de vous communiquer un calendrier précis du chantier, c'est parce qu'il est structuré autour d'une dizaine de projets, parmi lesquels le renforcement des coordinations locale et zonale des multiples acteurs impliqués dans la lutte contre le décrochage scolaire. Cela suppose une articulation complexe de nombreux intervenants et de plusieurs secteurs, en particulier le secteur de l'aide à la jeunesse avec lequel la collaboration a été entamée dans un groupe de travail centré sur les services d'accrochage scolaire qui combinent leurs expertises. Toutefois, l'urgence aujourd'hui est surtout d'essayer de garder tout le monde dans le même bateau et de permettre aux élèves ainsi qu'à toutes les équipes éducatives et de direction de s'accrocher et de garder le cap malgré des conditions pénibles et assurément perturbantes. *(La ministre remet un document à la députée)*

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je note que les travaux relatifs au chantier n° 13 du Pacte avancent bien. En revanche, je n'ai reçu aucune précision sur les autres projets et reste donc un peu sur ma faim, mais je reviendrai rapidement vers vous à ce sujet. Je ne peux que réitérer mon souhait de voir les travaux de ce chantier s'accélérer, compte tenu de la hausse du taux de décrochage scolaire depuis le début de la crise sanitaire.

Vous indiquez, Madame la Ministre, que les absences injustifiées constatées durant la présente année scolaire sont stables par rapport à l'année précédente, mais ces absences avaient augmenté de 50 % l'année dernière, alors que le but initial était de les voir diminuer de moitié. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant que des aides ont été accordées à l'enseignement fondamental et secondaire pendant la crise. Vous affirmez qu'il ne faut pas tirer de conclusions hâtives en raison des quarantaines et des cas de Covid-19, mais ces absences sont norma-

lement justifiées par un certificat et ne rentrent donc pas dans le pourcentage des absences injustifiées.

1.11 Question de Mme Stéphanie Cortisse intitulée «Malaise au sein du Service de médiation scolaire»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, lors de la séance plénière du 12 janvier dernier, plusieurs collègues et moi-même vous avons interrogée sur le malaise au sein du Service de médiation scolaire qui existe en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis près de 25 ans et dont les missions sont définies dans le décret du 21 novembre 2013 organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire. Si ses missions ont évolué au fil des années, ce service a aujourd'hui pour objectif de prévenir la violence, l'absentéisme et le décrochage scolaires dans les écoles de l'enseignement secondaire et, exceptionnellement, de l'enseignement fondamental.

Le 10 janvier dernier, la presse relayait le contenu d'une lettre anonyme selon laquelle des travailleurs de ce service se sentiraient délaissés et ne travailleraient que cinq à huit heures par semaine au lieu des 36 heures contractuellement prévues. Alors que la violence et le harcèlement scolaires sont au centre de toutes les attentions et que le taux de décrochage scolaire n'a jamais été aussi élevé depuis le début de la crise sanitaire, il est à peine croyable d'entendre que le Service de médiation scolaire tourne au ralenti, voire est à l'agonie.

Lorsque je vous ai interrogée, vous ne pouviez pas encore confirmer ou infirmer les faits relatés dans ce courrier anonyme. Vous aviez alors mandaté la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) pour vous rendre un rapport. Vu l'urgence de la situation, la DGEO a-t-elle pu investiguer? Vous a-t-elle rendu un rapport? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Si les faits sont avérés, quelles mesures comptez-vous prendre pour remédier au plus vite à cette situation? Par ailleurs, vous ne m'aviez pas répondu sur le montant du budget annuel alloué au Service de médiation scolaire; quel est-il? Enfin, cette problématique n'est-elle pas l'occasion d'accélérer le chantier n° 13 du Pacte?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, comme je l'avais esquissé en réponse aux questions d'actualité posées lors de la séance plénière du 12 janvier dernier, jusqu'à la réception du courrier anonyme, les rapports en ma possession ne mentionnaient nullement la sous-occupation des équipes de médiation. Je vous confirme avoir sollicité auprès de mon administration une vérification des faits relevés et la possibilité de prendre des dispositions utiles si nécessaire pour remédier à la situation. Je vous répondrai dès que la DGEO m'aura transmis ses constatations. À ce stade, il n'est pas aisé de répondre à d'hypothétiques dysfonctionnements sans en connaître la véracité et la teneur. S'ils se révèlent exacts, je considérerai avec l'administration des suites à

donner. Je partage votre avis: si ce qui est écrit est vrai, c'est inacceptable, en effet!

Quant au budget dédié aux services de médiation scolaire, un peu plus de 5 millions d'euros sont consacrés au financement de l'emploi, dont l'essentiel porte sur les articles de base relatifs aux traitements, soit 4,8 millions d'euros. Le solde est affecté au fonctionnement de ce service.

Le chantier n° 13 du Pacte pour un enseignement d'excellence qui élabore le plan de lutte contre le décrochage scolaire a pour objectif notamment d'articuler et de coordonner les nombreux acteurs actifs dans la lutte contre le décrochage scolaire. Ces derniers évoluent dans un champ vaste qu'il convient de circonscrire. Ce travail de précision avance rapidement pour le moment; le schéma de lutte contre le décrochage scolaire est enfin sur le point d'aboutir. Des membres du service ont d'ailleurs été intégrés dans un des groupes de travail; ils verront leur fonction inscrite dans cette future nouvelle configuration. La méthodologie est la même pour tous les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les livrables produits sont présentés au Comité de concertation avant d'être soumis au gouvernement.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, le délai de deux semaines est certes un peu court pour disposer d'un rapport de la DGEO sur ce dossier problématique et très sensible. Le fait que certaines personnes travaillent seulement six heures par semaine est vraiment inquiétant. J'espère cependant que ce rapport de la DGEO sera disponible la prochaine fois que moi et mes collègues vous interrogerons à ce sujet.

1.12 Question de M. Olivier Maroy intitulée «Label “École plus propre” mis en place par l'ASBL Be WaPP»

M. Olivier Maroy (MR). – En 2018, l'ASBL Be WaPP a lancé le projet de label «École plus propre» pour encourager les écoles soucieuses de réduire leurs déchets à les trier pour les recycler, tout en faisant le maximum pour éviter qu'ils ne se retrouvent abandonnés dans la nature. Les écoles sélectionnées bénéficient d'un accompagnement de terrain et d'un suivi personnalisé, ainsi que d'un soutien financier d'environ 1 000 euros leur permettant d'améliorer leurs infrastructures de tri et de propreté. Des animations de sensibilisation ainsi qu'une boîte à outils leur sont également proposées. Ce processus s'étend sur un cycle de trois années scolaires et implique l'ensemble des opérateurs de la communauté scolaire: professeurs et direction, élèves, familles et personnel d'entretien.

Pour l'année scolaire 2021-2022, parmi plus d'une centaine de candidatures reçues, 50 nouvelles écoles ont été choisies en veillant à ce que chaque région, sous-région, réseau et niveau d'enseignement soit représenté de manière équitable. Selon l'ASBL Be WaPP, la motivation des équipes au sein des écoles constitue également un critère de sélection important. Les écoles intéressées, qui

n'ont cependant pas été retenues, peuvent néanmoins poursuivre le processus en toute autonomie grâce au dossier d'accompagnement et à la plateforme en ligne mis à leur disposition.

Je ne peux que soutenir une telle initiative. Pour moi, elle vise à apprendre le plus tôt possible les bons réflexes aux enfants. Les sensibiliser dès leur plus jeune âge permet d'ancrer les bons comportements pour toute la vie. Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain.

Madame la Ministre, quel bilan dressez-vous du label «École plus propre» destiné aux écoles, depuis son lancement en 2018? Actuellement, sauf erreur de ma part, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne soutient pas ce label. Les partenaires actuels sont Fost Plus, les intercommunales de gestion des déchets, la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets (Copidec) et l'ASBL *GoodPlanet Belgium*. Cette dernière est par ailleurs très active puisqu'elle s'est rendue plusieurs fois au Parlement de Wallonie avec des élèves de différentes écoles pour y présenter les différentes initiatives prises dans les écoles et dialoguer avec les députés. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne soutient pas ce label, cela ne signifie pas pour autant qu'elle y est opposée. Quelle forme pourrait prendre un éventuel soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce projet? Cela est-il envisagé?

Selon Be WaPP, l'une des principales difficultés rencontrées par les écoles est le manque de temps. En effet, toutes les écoles ne disposent pas toujours des ressources humaines suffisantes pour s'impliquer pleinement dans ces projets. C'est d'autant plus le cas depuis deux ans: avec la pandémie, les directions et le corps enseignant ne savent plus où donner de la tête.

Comment soutenir les écoles qui disposent de moins de moyens dans leur volonté de mieux éduquer les jeunes aux défis de la propreté publique et à la défense de l'environnement? Actuellement, la gestion des déchets n'est pas une thématique reprise en tant que telle dans les programmes éducatifs officiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Est-il envisageable, dans le futur, d'intégrer explicitement cette thématique dans les programmes éducatifs? De façon plus générale, disposez-vous d'un cadastre des différents appels à projets adressés aux écoles de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles et des budgets y afférents?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je partage votre enthousiasme concernant l'initiative que vous avez présentée. Je suis également enthousiaste par rapport à toutes les autres initiatives en faveur de l'environnement qui se multiplient au quotidien dans nos écoles. Malheureusement, nous déplorons souvent le manque de personnel pédagogique qui pourrait prendre la responsabilité de tels projets. Dans tous les cas, nous constatons que les projets environnementaux s'inscrivent de plus en plus dans les projets d'école.

Je ne dispose pas d'informations précises quant au nombre d'écoles participant au label «École plus propre» de l'ASBL Be WaPP. Généralement, les mesures qui permettent de soutenir les écoles dans leurs démarches consistent à mettre à disposition des outils, des listes de contacts et des moyens financiers. Ainsi, le site www.enseignement.be, plus précisément sa page dédiée à l'éducation relative à l'environnement et au développement durable, regroupe de nombreuses informations liées à cette thématique, recensant des administrations régionales chargées de l'environnement, des associations qui travaillent sur ce thème, telles que Be WaPP, et des formateurs. La page propose également aux enseignants plus d'une centaine de fiches d'activités illustrant les portes d'entrée de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable. Ces fiches ont été rédigées en collaboration avec le Service général de l'inspection (SGI).

Par ailleurs, certaines associations actives en éducation à l'environnement et en développement durable sont subventionnées, notamment, par le biais de l'appel à projets «Démocratie scolaire et activités citoyennes», qui intègre spécifiquement l'éducation à l'environnement dans les thématiques proposées. À titre d'exemple, grâce à ce soutien financier, l'ASBL COREN a commencé le suivi de dix écoles de l'enseignement fondamental dans le cadre du programme «*Eco-Schools*», qui incite les écoles à agir de manière continue sur des questions environnementales, climatiques et citoyennes, tout en dépassant le cadre de l'école, pour également toucher les familles et la communauté locale.

Quant au lien avec le référentiel du futur tronc commun, l'éducation relative à l'environnement et au développement durable est bien incorporée au futur référentiel des sciences, où les élèves se positionneront sur des questions sociétales et planétaires liées à l'environnement, à la biodiversité, à la santé et à la consommation. La gestion des déchets fait bien entendu partie intégrante de cette thématique. Ce sujet est également intégré dans la formation historique, géographique, économique et sociale. L'objectif est de permettre aux élèves d'interroger nos modes de consommation et de production.

M. Olivier Maroy (MR). – Les jeunes générations n'ont pas besoin d'être convaincues. Chez moi, à la maison, ce sont les enfants qui ont mis les parents sur le droit chemin. Depuis lors, je suis un élève extrêmement pointilleux, notamment sur le tri et la réduction des déchets. Il est rassurant de savoir que les jeunes sont à ce point conscientisés sur l'impact que nous avons sur les ressources de la planète. Pourvu que ça dure!

Je suis rassuré d'entendre que l'éducation relative à l'environnement est intégrée dans les cours de sciences. Cinquante écoles participent à l'opération de Be WaPP; ce nombre paraît faible au regard du nombre d'écoles que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous aurions tout à gagner à développer l'initiative. Les investissements consentis dans ce projet seront des moyens qu'il

ne faudra pas dépenser dans le nettoyage des déchets, un poste qui coûte 86 millions d'euros par an aux communes wallonnes.

Les Belges sont de très bons élèves en ce qui concerne le tri à la maison. Toutefois, ils perdent cette qualité dès qu'ils quittent leur domicile, en particulier dans la consommation nomade. L'une des explications est le manque de poubelles de tri sélectif dans l'espace public. De plus, ces dernières sont différentes d'un endroit à l'autre, y compris dans les écoles. Il y aurait tout intérêt à ce que les mêmes codes, modèles et pictogrammes soient appliqués dans toutes des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.13 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Nouvelles mesures sanitaires en vigueur en janvier dans les écoles et les académies»

1.14 Question de M. Jean-Philippe Florent intitulée «Port du masque dès 6 ans»

1.15 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Port du masque avec des élèves sourds ou malentendants»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Durant la semaine du 10 au 16 janvier, près de 4 700 cas de coronavirus dans les écoles ont été signalés aux équipes de la promotion de la santé à l'école (PSE). Quelque 110 classes et une école ont été fermées dans le cadre de la procédure «*emergency brake*». Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) publie régulièrement ses chiffres et son baromètre. Il en ressort une recrudescence très importante du nombre d'absences des acteurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Dans certaines écoles, la situation est très critique et difficilement gérable.

Sans établir un historique exhaustif des faits qui se sont déroulés de la mi-décembre à la rentrée scolaire, nous avons pu constater quelques petits incidents. J'évoquerai notamment les trois circulaires publiées trois jours avant la rentrée et qui stipulaient être en attente du nouveau protocole de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Les directions se sont fiées à la presse au sujet des cas à haut contact et des quarantaines.

La ministre Linard a rectifié les informations émanant de la presse à la veille de la rentrée, sans confirmation officielle ni de l'ONE ni de votre part. Par conséquent, les directions ont géré au mieux la situation et ont dû improviser face aux parents qui les sollicitaient. Il a fallu attendre l'après-midi du mercredi 12 janvier, soit trois jours après la rentrée, pour que soient publiées les circulaires pour l'enseignement fondamental et secondaire et pour les académies.

La conférence interministérielle Santé (CIM Santé) à laquelle vous avez participé a eu lieu le lendemain. À la suite de cette CIM, l'ONE a publié sur son site internet une note modifiant à nouveau les règles de quarantaine pour les enfants de moins de 12 ans.

La presse en a fait état le week-end des 15 et 16 janvier. Le 17 janvier, une nouvelle circulaire datée du 13 janvier était publiée. De quoi faire perdre la tête aux directions d'école! En outre, la réunion du Comité de concertation (Codeco), prévue initialement le 14 janvier, a eu lieu vendredi dernier. Il y a été question du baromètre et des trois couleurs, mais le commissaire du gouvernement fédéral chargé de la crise du coronavirus en Belgique, Pedro Falcone, avait laissé entendre quelques jours auparavant qu'il ne concernerait pas l'enseignement.

Madame la Ministre, quel est le nombre de classes et d'écoles fermées aujourd'hui? Je n'aborderai pas le port du masque à partir de la première année de l'enseignement primaire, nous en avons discuté régulièrement et nous sommes sur la même longueur d'onde. En revanche, les enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent-ils, comme en Flandre, porter le masque dans les transports scolaires? Comment est vécue l'application du port du masque en primaire depuis le mois de décembre? Certains parents réfractaires à ce sujet ont envoyé leur enfant à l'école sans masque. Comment les écoles font-elles face à ce type de situation?

Par ailleurs, le gouvernement a débloqué un budget de 2,4 millions d'euros pour mettre en œuvre les mesures de ventilation dans l'enseignement fondamental, secondaire et au sein des académies, ainsi que pour encourager l'achat et le placement de détecteurs de CO₂. C'est un premier pas dans la bonne direction.

Cependant, les freins que sont les montants octroyés aux écoles et la disponibilité des appareils de mesure subsistent. Certaines écoles s'équipent progressivement et paient les factures; elles sont censées récupérer une partie de cet investissement, à hauteur d'un montant que l'administration leur a calculé. Toutefois, il semble que les pouvoirs organisateurs et les directions n'ont toujours pas reçu le formulaire électronique qui doit leur permettre d'accéder au remboursement. Celui-ci est mentionné à la page 7 de la circulaire 8360 du 26 novembre et intitulée «Covid-19 – Stratégie de mise à disposition de détecteurs de CO₂ dans l'enseignement obligatoire et dans l'ESAGR». Là aussi, la situation varie fortement d'une école à l'autre. Dans certains établissements, toutes les classes sont équipées; dans d'autres, les enseignants transportent le détecteur de CO₂ d'une classe à l'autre. D'autres encore ne disposent que de quelques appareils, soit parce qu'elles se contentent de respecter la règle, soit parce qu'elles n'ont pas réussi à s'en procurer suffisamment en raison de la pénurie.

La mesure concernant l'hybridation temporaire des cours a aussi suscité de nombreux commentaires et de nombreuses craintes. Si les enseignants à partir de la troisième année de l'enseignement secondaire sont désormais habitués à

cette alternance de cours en présentiel et à distance, ceux du premier degré ne s’y sont pas nécessairement préparés et ont eu peu de temps pour modifier leurs cours. Des formations à la scénarisation pédagogique ont-elles été instaurées dès le mois de septembre pour préparer les enseignants à une possible période d’hybridation durant cette année scolaire? Ce sujet reste d’actualité à moyen et à long termes. En effet, certaines écoles ont décidé de continuer à agir de cette manière, d’autres y pensent et certaines restent malheureusement sur le carreau. Madame la Ministre, vous avez décidé de ne pas poursuivre l’apprentissage hybride en janvier. Heureusement pour tout le monde, mais on ne sait pas comment la situation va évoluer.

En raison de leur fermeture, certaines écoles doivent en urgence passer à l’hybridation. Le gouvernement a-t-il pris de nouvelles dispositions concernant l’équipement individuel des élèves et l’équipement collectif des écoles? Je soulève cette question, car, dans l’ordre du jour du gouvernement du 22 décembre, j’ai relevé un point concernant la modification de l’octroi d’une subvention à l’ASBL DigitalForYouth.be pour la mise à disposition d’ordinateurs à des élèves et étudiants de l’enseignement de la Communauté française. Pour rappel, vous aviez sollicité cette ASBL au début de la crise. Quel est l’objet de la subvention qui lui a été accordée et quel en est le montant?

Par ailleurs, pouvez-vous expliquer la genèse des consignes données aux cas contact à haut risque et indiquer clairement ce que doivent faire aujourd’hui les directions face à ces cas et aux quarantaines qui en découlent? Ces cas peuvent être recensés au sein du foyer familial et peuvent concerner des élèves comme des membres du personnel. Quels étaient réellement les sujets à l’ordre du jour de la dernière CIM Santé? À l’exception des cas contact, d’autres décisions concernant les écoles et les académies ont-elles été prises? Avez-vous discuté du baromètre Covid-19? Pourquoi les écoles ne sont-elles pas concernées par ce baromètre? Dès lors, quelles perspectives allez-vous donner aux acteurs scolaires?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Nous entrons dans la troisième semaine suivant la rentrée des congés d’hiver et le monde scolaire est à nouveau dépassé par la Covid-19. Le nombre de classes fermées a explosé, soit parce que quatre enfants de la classe sont positifs, soit parce que le personnel enseignant ou encadrant est lui-même absent pour cause d’infection au virus. Ma collègue vient de rappeler les derniers chiffres publiés par les services PSE: 4 600 cas infectieux, dont 4 000 élèves, ont été recensés, sachant que les chiffres de cette semaine et de la semaine dernière n’ont pas encore été communiqués et risquent d’être nettement plus élevés. Ce sont autant de classes fermées et d’élèves qui manquent des jours de classe précieux en termes tant d’apprentissage que d’épanouissement personnel.

Un assouplissement temporaire des différentes règles – obligation du port du masque pour les enfants dès 6 ans ou quarantaine – est actuellement préconisé par le ministre fédéral de la Santé lui-même. Cela nous semblait être une évidence, car nous devons concentrer tous nos efforts sur le bien-être des enfants et la continuité de leur scolarité, tout en prenant la circulation de la maladie en considération.

Parmi les mesures prises par le Codeco en décembre, le port obligatoire du masque dès l'âge de 6 ans a fait l'objet de vives critiques de part et d'autre. Sa pertinence sanitaire pour les plus jeunes est remise en cause, notamment par une partie de la communauté scientifique. Sur le terrain, cette mesure est difficile, voire impossible à mettre en œuvre, car l'oralité joue un rôle majeur dans la communication, les apprentissages et la socialisation des plus petits. Par ailleurs, le contrôle de cette mesure représente une charge supplémentaire pour les enseignants et les directions déjà surchargés et dépassés par la situation. Dans cette crise qui s'éternise, les élèves les plus jeunes se plaignent de plus en plus souvent de devoir porter le masque en classe et ne rêvent que d'une chose: retrouver leur vie d'avant.

Madame la Ministre, une réflexion est-elle en cours à cet égard? Avez-vous interpellé les experts et êtes-vous intervenue auprès des membres de la CIM Santé pour évaluer cette mesure et sa pertinence eu égard à l'âge des élèves, tant dans le fondamental que dans le secondaire? Cette mesure est-elle réellement efficace et proportionnée pour limiter la transmission de la maladie? Où en sont les réflexions et discussions relatives à un éventuel assouplissement des règles sanitaires dans le milieu scolaire? Il conviendrait en effet de parvenir à un équilibre eu égard aux précautions à prendre vis-à-vis de la maladie tout en tenant compte du nombre de classes qui ferment. En effet, ces fermetures allongent dramatiquement le nombre de jours de classe pendant lesquels les élèves n'ont pas accès à leur école.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, dans une perspective inclusive de recherche de solutions à la crise, j'aimerais vous interroger concrètement sur la situation des élèves sourds ou malentendants qui sont contraints de porter le masque. Les associations de terrain nous rapportent en effet que, depuis le début de la crise, ces enfants sont en grande détresse psychologique. En effet, dans certaines écoles, les enseignants ne veulent pas retirer leur masque avec les enfants sourds. Certes, la situation sanitaire implique des mesures de sécurité. Néanmoins, je vous avais déjà interrogée sur la possibilité de distribuer largement des masques inclusifs. Ces masques pourraient-ils être distribués dans les écoles afin de pallier ce problème? D'autres aménagements raisonnables sont-ils prévus?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le nombre de contaminations a fortement augmenté pendant les vacances de Noël. C'était d'ailleurs la première

fois que nous constatons une flambée des cas positifs alors que l'école n'avait pas encore repris. Lors de la rentrée du 10 janvier dernier, le nombre de contaminations relevé dans la population s'élevait déjà à plus de 37 000. Nous nous attendions donc à un mois de janvier particulièrement éprouvant dans les écoles et dans les autres secteurs d'activité. De fait, la situation s'est rapidement détériorée la semaine dernière. Le nombre de membres du personnel et d'élèves malades ou en quarantaine a significativement augmenté, de même que les fermetures de classes et d'écoles. Au vu des données présentées par Sciensano, malgré toutes les mesures que nous avons déjà prises dans les écoles, il faut s'attendre à ce que la situation ne s'améliore pas. Il n'existe malheureusement pas de solution miracle face à un variant dont la contagiosité déstructure l'organisation de l'ensemble de la société, en Belgique comme à l'étranger. Ainsi, certaines entreprises sont également contraintes à la fermeture en raison de l'absentéisme massif de leur personnel.

Les directions font face à cette situation avec un grand professionnalisme, comme c'est le cas depuis le début de la crise. Toutefois, nous ne pouvons pas leur demander l'impossible. Je leur ai rappelé que si les apprentissages doivent se poursuivre partout où les conditions le permettent, nos circulaires permettent toujours, en dernier recours, de prononcer une fermeture organisationnelle de quelques jours pour une classe ou une école si la situation l'exige. Cela permet ensuite de repartir sur de bonnes bases. Je tiens également à rappeler que les protocoles relatifs à la gestion des cas dans les écoles relèvent des compétences de la ministre Bénédicte Linard, chargée de la promotion de la santé à l'école. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Députés, à lui adresser vos questions. Je crois d'ailleurs que la thématique est déjà largement abordée au sein de la commission dans laquelle elle siège.

J'ai sollicité, avec mes collègues des autres Communautés, la tenue d'une nouvelle CIM Santé ce mercredi, afin de faire part des difficultés rencontrées au quotidien et au cœur de la vague par les directions d'établissement, mais aussi afin de discuter des signes d'impact durable des perturbations liées à la crise sur la scolarité des enfants.

C'est la première fois que les directions me font part de leurs préoccupations de cette manière. Les directions de l'enseignement fondamental constatent des retards d'apprentissage significatifs chez les élèves, notamment ceux des plus petites classes. La situation est particulièrement difficile pour les enfants de troisième année primaire, qui ont fait toute leur scolarité primaire pendant la crise et paient les conséquences d'importantes ruptures d'apprentissage. Ainsi, des enfants ont manqué de nombreux jours d'école en enchaînant une quarantaine de dix jours lors de la quatrième vague, trois semaines de congé à Noël et parfois une fermeture de classe. En tant que ministre de l'Enseignement, je me dois de transmettre ces inquiétudes à l'occasion de la prochaine CIM Santé.

Par ailleurs, il convient de répondre un maximum aux exigences de prévisibilité que nous demandent les directions tout en regardant la réalité de l'épidémie en face. Le variant omicron n'est pas le variant delta; il appelle donc des mesures adaptées à ses caractéristiques. S'il provoque un tsunami de contaminations, il implique heureusement moins d'admissions de personnes aux soins intensifs. Il reviendra donc aux ministres de la Santé de faire évoluer la gestion de la crise et les objectifs poursuivis en fonction de ces paramètres.

Le Codeco a recommandé l'utilisation des autotests. Nous sommes bien évidemment conscients de leur coût pour les ménages: mes homologues et moi-même avons demandé aux autorités fédérales si elles pouvaient envisager de mettre ces tests à disposition en pharmacie. Je vous renvoie à ce sujet vers les propos du ministre fédéral de la Santé qui estime que cette mesure n'est pas opportune pour le moment, eu égard à son coût budgétaire, mais aussi à la mise à disposition de tests en grande surface et à la possibilité pour les ménages les plus précarisés d'en avoir quatre par personne et par foyer toutes les deux semaines, à un euro pièce en pharmacie. Nous continuerons à en discuter lors des prochaines réunions, sachant par exemple qu'un dépistage systématique par autotests dans les écoles représenterait un immense défi budgétaire et logistique, puisqu'il concernerait un million de personnes.

Quant aux détecteurs de CO₂, nous avons indiqué dès le début que le marché était saturé: aussi avons-nous donné des ordres de priorité pour l'équipement des établissements, en commençant par les locaux d'intersection. Lors de ma réunion mensuelle avec les fédérations de pouvoirs organisateurs de la semaine passée, celles-ci m'ont indiqué que les choses avaient très bien avancé, et que de nombreuses commandes de détecteurs avaient été réalisées. Ces détecteurs circulent dans les écoles, même s'il n'y en a pas dans tous les locaux ou salles.

Madame Vandorpe, le remboursement du matériel déjà acquis progresse, en concertation avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). L'idée était de permettre aux pouvoirs organisateurs d'effectuer déjà les achats, en garantissant que ceux-ci seraient couverts, en tout ou en partie, par les bons à tirer qui ont été communiqués aux écoles.

Le point sur le port du masque pour les moins de 12 ans n'était pas à l'ordre du jour du dernier Codeco, qui n'a d'ailleurs pas pris de disposition par rapport à l'enseignement: les discussions ne portaient que sur l'adoption du baromètre relatif à la Covid-19, lequel ne concerne ni l'enseignement, ni les soins de santé, secteurs immunisés de cette stratégie en raison de leur importance et de leur spécificité.

Vu les chiffres actuels de contamination dans la société et dans les écoles, il ne sera sans doute pas possible de revenir sur cette mesure immédiatement, notamment parce qu'elle nous permet aussi de ne pas considérer tous les cas d'une classe comme des contacts à haut risque. J'ai évidemment relayé auprès de la

CIM Santé toutes les difficultés de mise en œuvre dont continuaient à me faire part les fédérations de pouvoirs organisateurs, les fédérations d'associations de parents et les directions d'établissement, en particulier chez les enfants les plus jeunes. Je vous ai dit que nous avons porté un point d'attention spécifique aux difficultés d'apprentissage des jeunes enfants, encore renforcées par les ruptures d'apprentissage dues aux quarantaines et par le port du masque.

Madame Vandorpe, les protocoles prévoient que les règles applicables dans la société s'appliquent également dans les transports scolaires, ce qui signifie que le port du masque y est de rigueur dès l'âge de 6 ans, tout comme dans l'ensemble des transports en commun.

En ce qui concerne l'équipement numérique des élèves, je vous invite à interroger le ministre-président ou le ministre Daerden, qui sont les porteurs du dossier.

Quant aux masques inclusifs, Monsieur Soiresse Njall, la réglementation prévoit des exemptions du port du masque lorsque celui-ci n'est pas possible pour des raisons médicales, qui doivent être démontrées par certificat. Sur cette base, et depuis la rentrée scolaire de septembre 2020, j'ai pris une série de mesures pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un assouplissement du port du masque. S'agissant du port du masque adapté par les membres du personnel, vous avez raison: la lecture labiale et les expressions de visage sont cruciales pour ceux qui comptent sur la communication visuelle, que ce soit en lisant sur les lèvres ou en utilisant la langue des signes. Dans les situations de communication avec des élèves en situation de handicap, nécessitant une lecture labiale ou une visibilité de l'expression du visage, les membres du personnel sont donc autorisés à porter un écran facial.

Par mesure de sécurité et pour le bien de tous, nous recommandons cependant de tout mettre en œuvre afin de respecter les gestes barrière et la distanciation physique. J'ai eu l'occasion de visiter il y a peu une école où étaient scolarisés des malentendants: pour eux, le port du masque par les enseignants est très compliqué. D'un autre côté, je peux comprendre que les enseignants craignent pour leur santé, vu la virulence terrible du variant omicron. Le masque inclusif est, dans ce contexte, l'une des solutions préconisées dans les écoles.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, vous affirmez que le problème concernant les factures des détecteurs de CO₂ est en passe de se résoudre, mais certaines personnes nous ont dit qu'elles n'avaient pas reçu le formulaire électronique pour demander le remboursement. Il existe donc encore un problème pratique sur le terrain. Vous ne m'avez pas répondu au sujet de la formation au numérique, pas plus qu'à celui de l'hybridation ou du partenariat avec l'ASBL DigitalForYouth.be. Vous ne semblez pas prendre la balle au bond lorsqu'il s'agit du numérique! Je vous réinterrogerai donc sur ces deux sujets.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – La réunion de la CIM Santé prévue demain sera importante. La rupture d'apprentissage dont témoignent les directions d'écoles qui vous ont rencontrée est très préoccupante et elle doit être évoquée dans le cadre de cette CIM. Il en va d'un enjeu scolaire, mais aussi de santé. Votre homologue flamand, Ben Weyts, affirme que le système scolaire s'effondrera dans la quatrième semaine suivant la rentrée si aucun assouplissement n'est mis en œuvre. Je plaide donc pour que tel soit le cas et pour trouver l'équilibre entre les mesures sanitaires et la santé mentale des enfants, notamment ceux de troisième année primaire qui n'ont connu l'école qu'en temps de Covid-19. La Grande-Bretagne semble pouvoir vivre avec le variant omicron qui, malgré sa virulence et grâce à la vaccination, serait beaucoup moins dangereux pour les personnes touchées.

Enfin, si la stratégie consiste à maintenir la fermeture des classes et écoles en raison de la propagation du virus, notre groupe préférerait, la mort dans l'âme, que tous les élèves – en ce compris les plus petits – ne portent le masque que le temps strictement nécessaire. En d'autres termes, dès que la situation le permettra, les plus jeunes devraient être autorisés à le retirer. Il en va néanmoins de la responsabilité de chacun.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, garantir la sécurité sanitaire pour le personnel enseignant tout en maintenant les apprentissages dans de bonnes conditions pour les élèves est source de tensions. Toutefois, votre réponse concernant les masques inclusifs n'est pas claire. Prendrez-vous des mesures pour aider les écoles à pouvoir en disposer? Pour rappel, nous recevons des témoignages d'enseignants qui n'en ont pas et d'autres qui ne veulent pas enlever leur masque. Il serait intéressant d'examiner la question avec votre administration en vue de solutionner cette problématique.

1.16 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «Appels à projets autour des sanitaires dans les écoles»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Ce n'est pas nouveau: les sanitaires sont l'un des points noirs dans les écoles, non seulement du point de vue de l'état matériel, mais aussi de l'éducation au respect des installations.

Il y a quelques mois, par l'intermédiaire du ministre Daerden et dans le cadre de la crise sanitaire, un appel à projets a été lancé pour la construction et la rénovation des sanitaires. Depuis 2017, le Fonds BYX, à travers la Fondation Roi Baudouin (FRB), soutient les écoles qui veulent réaliser un projet concret visant l'amélioration de leurs sanitaires. Ce projet doit viser à améliorer globalement l'état, l'accès et la gestion des sanitaires, par le biais d'une combinaison d'aménagements matériels (hygiène, confort, etc.) et d'actions de sensibilisation pédagogique (importance du lieu, conditions d'accès, règles de respect, etc.).

Le 17 janvier dernier est parue la circulaire 8434 relative à la quatrième édition de l'appel à projets visant à soutenir les établissements scolaires d'enseignement secondaire qui s'engagent à améliorer l'état, l'accès et la gestion de leurs sanitaires – c'est-à-dire les objectifs visés par le Fonds BYX. Cette publication est l'occasion pour moi, Madame la Ministre, de vous poser quelques questions.

Pouvez-vous dresser un état des lieux des projets déposés par les pouvoirs organisateurs dans le cadre de l'appel à projets «Bâtiments scolaires»? La question s'adressait à l'origine au ministre Daerden; j'imagine qu'il vous a transmis les informations nécessaires pour y répondre.

Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection de l'appel à projets «Ne tournons pas autour du pot»? De quel délai disposent les candidats pour déposer leurs projets? Qui compose le jury de sélection des lauréats? Quel est le montant du soutien octroyé par école? Combien d'écoles pourront-elles être retenues? Quand auront-elles l'information qu'elles sont retenues ou pas? De quel support les écoles disposeront-elles pour préparer leurs candidatures? Une séance d'information du type webinaire existe-t-elle pour leur permettre de voir quels étaient les projets précédents? D'ailleurs, lors de l'appel précédent, quels ont été les projets retenus du point de vue de l'innovation pédagogique?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le dossier est effectivement important et les choses avancent, ce qui était urgent vu l'état général des sanitaires dans les écoles. Concernant l'état des lieux des projets rentrés par les pouvoirs organisateurs dans le cadre de l'appel à projets relatif aux bâtiments scolaires, j'ai obtenu des informations de mon collègue, M. Frédéric Daerden. L'administration a débuté la phase d'analyse du dernier appel à projets dans le cadre du plan de relance. Il n'est donc pas encore possible de déterminer quel dossier comporte des rénovations de sanitaires.

Par contre, pour ce qui est de l'appel à projets spécifique aux sanitaires lancé dans le cadre de la crise sanitaire, 448 dossiers avaient été retenus pour un montant de subventionnement de 25 millions d'euros; 161 dossiers ont été rentrés pour validation en Commission inter-caractère (CIC) pour un montant de 6,6 millions d'euros; 101 dossiers supplémentaires ont par ailleurs été déposés à l'administration pour analyse avant de passer en commission. Pour rappel, les pouvoirs organisateurs ont jusqu'au 30 juin de cette année pour rentrer leur dossier complet à l'administration.

En ce qui concerne l'appel à projets «Ne tournons pas autour du pot», les critères de recevabilité intègrent les écoles de l'enseignement secondaire situées en Fédération Wallonie-Bruxelles et les critères de sélection prévoient l'implication active des élèves et de tous les acteurs de l'école, la durabilité du projet, la cohérence, notamment avec le projet d'établissement et le projet éducatif – l'eau et son accès soient au centre des préoccupations de l'école –, ainsi que le réalisme et la faisabilité. Le dossier doit démontrer qu'il dispose des partenaires adé-

quats, des autorisations nécessaires, etc. Une consommation rationnelle de l'eau doit être prise en compte par l'école et le dossier doit par exemple montrer que les initiatives les plus écologiques ont été privilégiées.

Pour cette année, la date limite d'introduction des dossiers est portée au 21 avril 2022 et le montant maximum par projet est de 5 000 euros. De ce fait, environ 30 écoles pourront être soutenues dans le cadre de l'appel à projets. Les lauréats seront avertis à la mi-juin 2022. Le jury de sélection se compose des représentants des organisations et services suivants: la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC), le Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS), l'ASBL Jeune et Citoyen, la directrice du service de promotion de la santé à l'école (PSE) de la Ville de Bruxelles, le Service des investissements de l'enseignement catholique (SIEC), le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) et l'ASBL Coren.

Afin de préparer leur candidature, toutes les écoles pourront bénéficier de séances d'information de type webinaire ou de vidéos présentant des réalisations antérieures. Toutes les informations utiles sont également disponibles sur le site internet www.netournonspasautourdupot.be. En parallèle, l'ASBL Question Santé et la FRB se tiennent également à la disposition des candidats pour répondre à toutes leurs questions.

Pour ce qui est de l'appel à projets précédent, une évaluation générale de l'initiative a été réalisée en 2020 auprès des écoles: 19 écoles pour l'enseignement officiel, 45 pour l'enseignement libre et 9 pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Il en ressort que les projets menés dans les écoles ont représenté une réelle opportunité d'amélioration des sanitaires et un levier pour engager les élèves. D'après un sondage effectué auprès des écoles participantes, huit projets sur dix n'auraient sans doute pas vu le jour sans le soutien apporté par l'appel à projets. Soulignons aussi que pour neuf écoles sur dix, un impact a été observé sur le bien-être des élèves et une baisse des actes de dégradation des sanitaires. L'évaluation a permis de livrer d'autres enseignements – freins et bonnes pratiques – qui permettront d'améliorer et de pérenniser les futurs appels à projets à venir. Une meilleure représentativité des réseaux est probablement à étudier pour la suite, mais il apparaît clairement que l'initiative a tout son intérêt.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Ce projet a un énorme intérêt. Vous parlez de trente écoles pour cette année, ce qui sera à mon avis la moyenne par an. L'évaluation de 2020 est positive quant à ses effets sur le bien-être; les actes de dégradation ont baissé.

Finalement, les sommes investies dans le projet ne sont pas faramineuses. Au-delà de la rénovation et l'aménagement des sanitaires, le projet est également intéressant en ce qu'il concerne l'éducation positive par rapport à ce lieu. Il

vaudrait la peine d'augmenter légèrement ce genre de budget. Il s'agit d'une suggestion à faire au ministre Daerden. Cela permettrait de toucher davantage d'équipes et d'élèves. Force est de constater – je le répète – que le résultat est positif alors que la somme engagée n'est pas très importante. Il faut analyser le rapport coût-efficacité plutôt que la somme globale. Ce projet et cette démarche sont très positifs et doivent donc être soutenus sans réserve.

1.17 Question de Mme Marie-Martine Schyns intitulée «État des lieux du dispositif FLA (français langue d'apprentissage) et du DASPA (dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants)»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Le Parlement a adopté le décret du 17 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Lors des débats sur le budget ajusté de 2021 et le budget initial de 2022, nous vous avons interpellée sur ces périodes, aux niveaux tant budgétaire que pédagogique, en termes d'incidences sur les écoles et les élèves concernés. Face au coût réel de la mesure, bien plus élevé que prévu, le gouvernement avait en effet été contraint d'ajuster le dispositif en deux étapes. La première mesure est entrée en vigueur dès la rentrée scolaire 2021-2022. Après discussion, le Parlement avait adopté le texte et les mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Il s'agissait, pour mémoire, d'une réduction du coefficient de période à 0,3, combinée à la réduction du périmètre de la mesure aux élèves de deuxième année de maternelle à la quatrième année de primaire.

La deuxième étape, selon vos propos lors du débat sur le budget initial de 2022, était de revoir le dispositif afin d'assurer un resserrement budgétaire plus important en le recentrant au cœur des besoins et en l'articulant avec la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé afin d'assurer la complémentarité des deux dispositifs. À compter de cette date, vous affirmiez que le dispositif FLA (français langue d'apprentissage) serait limité aux élèves des niveaux de parcours scolaires les plus déterminants pour l'apprentissage du français en tant que langue étrangère et en tant que langue d'apprentissage, c'est-à-dire de la troisième année de maternelle à la deuxième année de primaire. Dans le même temps, le coefficient qui préside au calcul des périodes sera revu à 0,35 au lieu de 0,3.

Quelle est l'évolution budgétaire et quels sont les effets du dispositif FLA? Toutes les écoles ont-elles bien reçu les périodes, comme prévu par le décret-programme de juillet 2021? Combien de périodes ont-elles été octroyées ? Par rapport à l'an dernier, quelle différence cela fait-il ?

En fonction du monitoring budgétaire, le gouvernement maintient-il toujours sa position quant au recentrage du dispositif au détriment des élèves de deuxième

année de maternelle et de quatrième année de primaire? Avez-vous évoqué cette deuxième étape lors de vos récentes concertations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les syndicats et les directions de l'enseignement fondamental ? Dans l'affirmative, quelles ont été leurs réactions ?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le rapport du comité de monitoring du dispositif DASPA-FLA (dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants – français langue d'apprentissage) est attendu au plus tôt pour la fin du mois de janvier. Néanmoins, il ressort des premiers éléments de suivi une baisse des élèves nouvellement identifiés dans le dispositif DASPA-FLA. En effet, en 2021-2022, 39 995 élèves ont été nouvellement identifiés FLA, soit une baisse d'environ 9 % par rapport à l'année 2020-2021. Cette baisse est liée aux différentes mesures de resserrement du dispositif que vous avez évoquées, ainsi qu'au fait que les tests ne peuvent être passés qu'une fois tout au long de la scolarité.

Notons tout de même que ce dernier paramètre est intervenu de façon plus marginale qu'attendu, ou du moins de manière largement insuffisante pour remettre le dispositif DASPA-FLA sur les rails de la trajectoire budgétaire prévue lors de l'ancienne législature. D'un point de vue budgétaire, pour l'année scolaire 2021-2022, le coût atteint d'ailleurs un montant de 49 810 966 euros pour les moyens alloués au dispositif FLA. Ce montant dépasse donc encore le budget initialement prévu, malgré une réduction de 23 millions d'euros due au resserrement précité.

Concernant les élèves primo-arrivants et assimilés, un pic a été observé en 2020-2021 au sein du DASPA. Néanmoins, le dispositif est toujours resté dans la trajectoire budgétaire prévue. Quant aux périodes octroyées, les écoles les ont effectivement reçues comme prévu par le décret du 17 février 2019. Les périodes octroyées en 2021-2022 sont en baisse d'environ 40 % par rapport à l'année académique précédente. Cela peut être imputé à la nouvelle définition du périmètre du dispositif.

Au regard de ces chiffres et sur la base des premières conclusions des experts du comité de monitoring, la concentration du DASPA sur les élèves de troisième année maternelle à ceux de deuxième année primaire est bien pertinente. Durant cette période, les élèves consolident et perfectionnent leur maîtrise du langage et du français en tant que langue de scolarisation. En deuxième année maternelle, cependant, nous constatons une trop grande variabilité des compétences langagières et, par conséquent, plus d'échecs aux tests, sans que les causes de l'échec soient nécessairement liées à des difficultés de langage. L'âge y est en effet pour beaucoup.

A contrario, les besoins langagiers sont accrus, surtout durant la période particulièrement cruciale des première et deuxième années primaires. Durant celles-ci, des apprentissages fondamentaux sont travaillés; une grande partie d'entre

eux étant essentiels pour la réussite du parcours scolaire. À l'échelle de l'enseignement primaire, le taux de redoublement est le plus élevé dans les première et deuxième années.

Dès lors, le double recentrage proposé vise à agir plus efficacement sur la réduction des inégalités, en soutenant particulièrement les élèves allophones nés en Belgique et ceux dits francophones vulnérables, qui débute leur parcours scolaire. Il existe évidemment des besoins dans les années suivantes du parcours en enseignement primaire. Ils seront bien sûr pris en compte.

L'articulation avec l'accompagnement personnalisé constituera une réponse en fonction des modalités auxquelles nous travaillons. Nous poursuivons par ailleurs les échanges avec les travailleurs du terrain pour étudier toutes les situations spécifiques, qui pourraient justifier une modulation sans préjudice des principes précités. La question a d'ailleurs été évoquée lors des discussions avec les directions de l'enseignement fondamental.

Malgré le contexte budgétaire tendu de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je souhaite avec force maintenir le dispositif FLA, en l'inscrivant dans une trajectoire budgétaire soutenable et dans une approche cohérente des difficultés d'apprentissage. Les travailleurs l'ont bien compris et leur réaction était mesurée.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions ainsi que pour la communication de l'ensemble des chiffres. Il est intéressant de voir que le DASPA est stable et qu'il répond concrètement à une demande importante des élèves concernés.

Concernant le dispositif FLA, j'entends la volonté de recentrage par rapport à l'enseignement maternel. Les arguments en sa faveur sont intéressants, notamment compte tenu de l'âge des enfants. Vous avez par ailleurs cité les élèves de troisième année primaire. Il faudra vous montrer particulièrement attentive vis-à-vis de ce groupe. En raison de la Covid-19, l'apprentissage de la lecture n'est pas encore acquis pour beaucoup d'entre eux. À ce stade, il n'existe plus de possibilités de soutien, si ce n'est par l'accompagnement personnalisé, sur lequel nous n'avons malheureusement pas beaucoup de visibilité. Il conviendra d'établir un système clair sur les périodes mentionnées, dont peuvent disposer les écoles – au lieu de cumuler divers dispositifs comme c'est le cas actuellement. La situation présente résulte à la fois des conséquences de la crise du Covid-19 et de certains éléments inscrits dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Je reviendrai vers vous au sujet de ces périodes de soutien.

1.18 Question de Mme Mathilde Vandorpe intitulée «Réforme des rythmes scolaires»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Sur le fond, le cdH est, tout comme l'ensemble des acteurs de terrain, favorable à la réforme des rythmes scolaires. Cependant, le problème n'est pas lié au bien-fondé de cette réforme. À ce titre, l'analyse effectuée par la Fondation Roi Baudouin (FRB) sur la mise en œuvre de la réforme était clairvoyante. Depuis ma dernière question, Madame la Ministre, vous avez publié une circulaire informative sur l'entrée en vigueur du nouveau calendrier de la réforme des rythmes scolaires annuels. Bien que vous preniez quelques précautions dans la circulaire, sa publication le jour de la rentrée scolaire, en plein chaos provoqué par l'absence d'informations sur les nouvelles règles sanitaires, a fait bondir plus d'une direction. Vos publications sur les réseaux sociaux ont fait réagir plus de 2 000 internautes. Votre cabinet, par l'intermédiaire de votre *community manager*, n'a pu faire que des copier-coller de la circulaire, sans réponse précise aux justes interpellations de parents et même d'enseignants.

Le problème n'est pas que vous communiquiez, mais cette communication tend à faire croire aux citoyens que la réforme est déjà adoptée par le Parlement et que le calendrier de la prochaine année scolaire est déjà scellé. Je vous avais bien prévenue que la grogne serait au rendez-vous dès que l'information circulerait davantage.

Dans votre circulaire, il est fait mention de l'analyse effectuée par la FRB, mais vous omettez d'y reprendre deux conditions sine qua non de la réforme, à savoir qu'elle soit appliquée dans les trois Communautés au même moment et qu'un délai de deux ans doit s'écouler entre la décision et l'application.

Une récente carte blanche parue dans «*Le Vif/L'Express*» met en évidence les failles du dispositif à propos des gardes d'enfants de parents divorcés. Certes, vous avez ébauché des solutions et, lorsque les familles s'entendent relativement bien, une solution peut toujours être trouvée. Cependant, qui paiera les avocats? Si vous ne laissez pas le temps aux parents de trouver ces solutions, ce sont encore les enfants qui vont trinquer. En outre, des enseignants travaillent en Flandre et des élèves y sont scolarisés, sans oublier les écoles francophones des communes à facilités qui se trouvent sous le régime néerlandophone.

Avez-vous reçu l'avis de la section de législation du Conseil d'État? Dans l'affirmative, quelle en est la teneur? Prenant en compte les observations formulées par le Conseil d'État, apparaît-il que des modifications substantielles devront être apportées à votre texte, singulièrement en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur?

Alors que l'idée de réformer le calendrier avance en Flandre et que votre homologue Ben Weyts recevra un avis sur le même sujet en avril, ne serait-il pas op-

portun de reculer d'un an la date d'entrée en vigueur du nouveau calendrier? Ce genre de réflexion a pourtant bien lieu au sein du gouvernement puisqu'il a décidé du report d'une année de l'entrée en vigueur de la formation initiale des enseignants. Dans ce cas, le secteur a donc été entendu. Pourquoi ne pourrait-on pas faire de même pour la réforme des rythmes scolaires?

De nombreux problèmes subsistent pour la réglementation des congés des directeurs durant les vacances d'été. Si j'ai bien compris la solution proposée, ils garderont leurs congés, mais disposeront d'une semaine en moins pour organiser leur rentrée scolaire.

Il y a également le problème de la disponibilité des jeunes aux études dans l'enseignement supérieur pour les camps de «Pâques» qui, l'année prochaine, tomberont à l'Ascension, soit en plein blocus, voire durant les examens. S'y ajoute la question de la disponibilité d'emplacements pour les camps d'été. Avec une semaine de vacances en moins, les lieux de camp seront saturés. Où en sont les concertations avec vos collègues?

Avez-vous mené des concertations avec les communes et les écoles concernées dans la périphérie? Dans l'affirmative, quelles pistes de solution avez-vous trouvées pour régler les problèmes posés par votre réforme?

Si votre volonté est toujours de faire entrer en vigueur cette réforme dès la rentrée prochaine, pensez-vous sincèrement que le délai est raisonnable pour régler tous ces problèmes tandis que les écoles sont sous pression?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, les premiers mots de la circulaire que vous évoquez précisent que le parcours d'adoption du texte est toujours en cours. Je ne puis faire autrement! Vous ne pouvez pas me demander la plus grande préparation possible avant l'arrivée des changements attendus et me la reprocher en disant que le texte n'a pas encore été adopté par le Parlement!

À ce jour, je n'ai pas encore reçu l'avis du Conseil d'État, qui nous a indiqué connaître une surcharge de travail assez importante et être contraint de revoir ses délais pour la remise de ses avis. Un retour est attendu au cours du mois de février.

La consultation organisée par M. Weyts correspond finalement à l'étape de consultation dont avait été chargée la FRB en 2018. J'ai suffisamment développé ici, ainsi que dans la circulaire dont vous avez eu connaissance, les étapes de travail que nous avons encore parcourues depuis. Je ne crois pas que nous pourrions nous synchroniser pour la prochaine rentrée. Cette opportunité fut la nôtre au mois de mai 2021. Je vous rappelle que ni la Flandre ni la Communauté germanophone ne voulaient alors discuter du sujet. J'en retiens pour ma part l'évolution conséquente, depuis lors, d'intérêts, de recherches, de consultations et d'analyses dans les deux Communautés.

Les «problèmes substantiels» que vous avez cités recouvrent à mon sens la série de points d'attention sur lesquels nous avons travaillé depuis le début de l'instruction de ce dossier et qui, fondamentalement, ne sont pas des éléments bloquants pour la mise en œuvre de la réforme. Au demeurant, il n'y a pas de difficulté avec le régime de congés des directions: celui-ci est adapté et la proportion globale de congés est conservée.

L'organisation des camps de jeunesse devra s'ajuster, mais n'est pas rendue impossible, loin de là. Lors de nos rencontres, les mouvements de jeunesse n'ont jamais mentionné les camps de Pâques que vous évoquez. Ma collègue Valérie Glatigny a orienté 1,5 million d'euros, soit une partie importante des moyens dégagés par le gouvernement, vers l'accompagnement de la réforme dans ces secteurs, au bénéfice de la création de nouveaux endroits de camp durant l'été. Il s'agit ici de soutenir la rénovation et la mise en conformité de lieux existants, autant que l'identification de nouveaux espaces. À ce titre, le ministre-président a également pris des contacts avec les gouverneurs des provinces pour identifier les solutions complémentaires. Une réunion d'avancement avec l'ensemble des mouvements de jeunesse a encore été organisée le 20 décembre dernier en présence du gouvernement. Elle nous a donné l'occasion d'expliquer toutes les dispositions constructives qui ont été prises. Celles-ci ont été saluées par les intéressés. Je vous invite à interroger Mme Glatigny pour obtenir davantage de détails et d'informations.

Pour ce qui relève des compétences de ma collègue Bénédicte Linnard, notamment l'accueil temps libre, des avancées importantes ont été enregistrées, dès la première lecture. Aucun changement significatif ne s'est produit depuis. Une enveloppe de 1,5 million d'euros a également été dégagée et le décret en voie d'adoption détermine les modalités d'utilisation de ces moyens. La concertation avec le secteur de l'accueil temps libre a permis de souligner la pertinence de ce renfort de moyens, tout en appelant à mieux préciser les orientations à prendre pour son utilisation. Ce travail est en cours.

En ce qui concerne la question des gardes alternées, le problème est strictement organisationnel. Il n'impliquait pas de travaux législatifs particuliers. Nous avons donc poursuivi nos travaux avec l'Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique et la Ligue des familles pour réunir toute l'information à proposer aux familles et relative aux solutions alternatives aux tribunaux. Celles-ci permettent de trouver des terrains d'entente, mais également de produire une série de modèles d'hébergement adaptés dont les familles peuvent s'inspirer pour déterminer, avec leur conseil, celui qu'elles souhaiteraient voir instauré à l'occasion des congés scolaires après la rentrée de 2022.

Ce travail a fait l'objet, au début du mois de janvier, d'une diffusion large pour permettre aux intéressés de prendre dès à présent leurs dispositions. Il aura également permis aux nombreuses directions d'écoles qui m'ont interpellée

d'orienter adéquatement les parents qui les sollicitaient. C'est ce que devait permettre la circulaire parue en parallèle.

Enfin, je vous confirme m'être entretenue, voici déjà plusieurs mois, avec les communes et les écoles fondamentales de la périphérie. En termes organisationnels, le fonctionnement de ces écoles n'est pas perturbé par la réforme des rythmes scolaires. Certaines familles connaîtront des régimes différents. Ces cas de fréquentation des deux régimes sont bien connus depuis le début de nos travaux. Je ne veux certainement pas minimiser les difficultés que rencontreront ces personnes; j'essaie de trouver toutes les mesures possibles pour réduire les inconvénients que leur cause la réforme, sans toucher à ses principes. C'est ce que nous avons fait notamment en assouplissant quelque peu le calendrier initial sur le régime, en passant de sept semaines de cours suivies de deux semaines de vacances à six ou huit semaines de cours suivies de deux semaines de vacances.

J'essaie aussi de porter un regard global en trouvant le meilleur équilibre possible dans l'intérêt des 900 000 élèves dont j'ai la responsabilité et pour lesquels ont été conçues les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence, comme celle des rythmes scolaires, dans la continuité du travail entamé durant la précédente législature par ma prédécesseure.

Je ne puis donc qu'espérer que les autres Communautés nous emboîtent le pas le plus rapidement possible. Il s'agit d'une éventualité sérieuse. Cependant, je n'ai pas à dicter l'agenda politique de la Communauté flamande ou de la Communauté germanophone, comme elles n'ont pas à orienter le nôtre.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, votre réponse sur le report des échéances ne tient pas la route. Vous décidez de maintenir le calendrier initial sur ce point alors qu'aucune date n'avait été programmée. Par contre, vous avez reporté les échéances très claires prévues par le Pacte pour le tronc commun et d'autres volets.

Les problèmes de communication n'existeraient pas si vous aviez suivi la FRB et respecté le délai nécessaire de deux ans entre la décision et la mise en œuvre. La communication aurait dû être effectuée après la décision et il y aurait eu suffisamment de temps pour la mise en œuvre. Le Conseil d'État, qui accuse un certain retard, ne pourrait rendre son avis que dans le courant du mois de février. Si cet avis vous contraint à opérer d'importantes modifications de texte, les échéances que vous aviez prévues pour soumettre le texte au Parlement risquent d'être rallongées. Le Parlement pourrait examiner le texte au plus tôt en avril alors que la mise en œuvre est déjà prévue pour la rentrée prochaine.

Vous affirmez un peu facilement que les points d'attention ne sont pas bloquants. Certes, les directeurs d'école conserveront leurs congés, mais ils dispose-

ront d'une semaine en moins pour préparer la rentrée. Vous ne réglez ni ce problème ni celui des secrétaires de direction d'ailleurs. De manière générale, vous ne vous mettez pas assez à la place des écoles et des familles. Je vous invite à rencontrer davantage de personnes concernées, notamment les familles où les parents sont séparés. Leurs difficultés ne sont pas uniquement d'ordre organisationnel; elles sont aussi d'ordre financier. Les parents ont la possibilité de consulter leur conseil, mais ils doivent pouvoir les payer. La séparation a parfois été très compliquée et les discussions entre parents autour de la garde des enfants ont duré plusieurs années. Pour certaines familles, votre projet chamboule à nouveau toute leur organisation.

Vous affirmez que le projet ne changera pas fondamentalement l'organisation scolaire. Pourtant, la réforme des rythmes scolaires qui consiste à organiser l'école autour d'une alternance de sept semaines de cours suivies de deux semaines de congé a pour objectif de conduire à un fonctionnement différent des écoles. Les enseignants devront revoir leurs blocs de cours et leurs séquences d'apprentissage. Le système des examens devrait également être revu. Pour mettre en œuvre cette réforme, c'est tout l'enseignement qui devra s'adapter dans son fonctionnement quotidien. Affirmer, comme vous le faites aujourd'hui, que la réforme n'engendrera pas de problèmes majeurs est une erreur, car vous passez à côté de l'objectif tel qu'il a été conçu.

Vous n'avez pas non plus évoqué le problème des écoles en immersion dont vous devriez d'ailleurs arrêter de faire la promotion. Leur avenir pourrait en effet être compromis. Certains enseignants flamands d'écoles en immersion semblent déjà faire marche arrière et revenir dans l'enseignement flamand.

(M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président, prend la présidence)

1.19 Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Système d'évaluation au sein des établissements scolaires»

1.20 Question de Mme Latifa Gahouchi intitulée «Examens de juin pour les élèves de l'enseignement secondaire»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Delphine Chabbert (PS). – Les établissements d'enseignement secondaire étaient de plus en plus nombreux à décider de faire l'impasse sur les examens de décembre. En effet, de nombreux pouvoirs organisateurs en Fédération Wallonie-Bruxelles avaient recommandé à leurs établissements d'abandonner les examens du mois de décembre au profit de méthodes d'évaluation continue plus qualitatives. Un article du journal «*Le Soir*» du 14 décembre 2021 relate que deux tiers des écoles secondaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), le réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont renoncé aux examens de Noël afin de maximiser les temps consacrés aux apprentissages, puisque ces

évaluations prennent du temps. Nous savons que le maintien des examens n'est pas obligatoire et qu'il est du ressort de chaque pouvoir organisateur. Les établissements ayant abandonné les examens de décembre au profit d'évaluations continues plus qualitatives évoquent l'argument pédagogique pour justifier leur choix.

La réforme des rythmes scolaires pourrait amener à une modification de la vision de l'évaluation et aller vers une suppression accrue des examens hivernaux. Votre cabinet semble aller dans ce sens également puisqu'il annonce un changement de paradigme en matière d'évaluation, en encourageant les évaluations formatives pour recentrer le temps sur les apprentissages. Un professeur dénonce par ailleurs la «constante macabre» qui existe actuellement dans l'idéologie de certains professeurs. Cette pratique choquante désignerait le pourcentage d'échecs qu'il faudrait avoir au sein de ses classes afin d'être considéré comme un bon professeur. Cette injustice touche principalement les élèves issus de milieux défavorisés.

Madame la Ministre, la décision d'abandonner les examens de décembre touche-t-elle plus particulièrement les écoles de la Région bruxelloise ou celles de la Région wallonne? Disposez-vous de chiffres précis sur les pouvoirs organisateurs, voire sur les établissements qui ont opté pour ces autres méthodes d'évaluation continue et formative? Votre cabinet réfléchit-il à la possibilité de remplacer des évaluations certificatives, comme le certificat d'études de base (CEB) ou le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D), par d'autres formes d'évaluation, notamment dans la perspective de l'entrée en vigueur du tronc commun? Enfin, avez-vous connaissance de cette «constante macabre» pratiquée par des professeurs dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Votre administration a-t-elle déjà enregistré des plaintes à cet égard? Dans l'affirmative, quelles mesures du Pacte permettent de lutter contre cette pratique?

Mme Latifa Gahouchi (PS). – La crise sanitaire continue à perturber les apprentissages tout en creusant les inégalités scolaires. Ainsi, durant le premier quadrimestre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs centaines d'élèves ont été privés de nombreuses semaines de cours à la suite de la malencontreuse accumulation de quarantaines, de fermetures de classes et d'écoles et de la fermeture de toutes les écoles avant les vacances d'hiver. Malgré les difficultés, les écoles poursuivent leur remarquable travail d'accompagnement des élèves à travers la crise en proposant, par exemple, des renforcements en remédiation ou en méthode de travail et des accompagnements plus individualisés.

Au mois de septembre, Madame la Ministre, je vous interrogeais sur la tenue des examens de décembre et j'insistais sur le besoin pour les écoles, les élèves et leurs parents de disposer d'un calendrier prévisionnel jalonné de repères clairs.

Parmi ces repères, les examens de juin constituent une balise importante pour la seconde partie de l'année scolaire.

Les prochains mois risquent d'être compliqués. Le variant omicron, au centre de toutes les attentions et en particulier des vôtres, pourrait fortement perturber la vie de nos écoles. Si les modalités d'évaluation relèvent des prérogatives de chaque pouvoir organisateur, qui est ainsi libre d'organiser une session d'examens en juin, cela ne doit pas nous empêcher d'inviter les acteurs de terrain à harmoniser leurs décisions, surtout lorsqu'elles concernent un même bassin de vie.

Au mois de décembre dernier, certaines écoles ont choisi d'organiser des examens sous la forme de sessions allégées, tantôt pour permettre à l'école secondaire de jouer son rôle préparatoire aux études supérieures, tantôt pour repérer les lacunes des élèves et proposer de la remédiation. A contrario, d'autres écoles ont préféré ne pas organiser d'examens, afin de consacrer un maximum de temps aux apprentissages, tout en anticipant un changement de posture face aux évaluations – tel que précisé dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et le Pacte pour un enseignement d'excellence –, privilégiant, par exemple, l'instauration d'évaluations formatives régulières tout au long de l'année. Cette disparité de choix entre les pouvoirs organisateurs au cœur d'un bassin de vie commun est de nature à susciter l'incompréhension des parents et de l'élève et est, de surcroît, susceptible de discréditer le système scolaire lui-même.

Envisagez-vous d'adresser des recommandations spécifiques aux écoles pour l'organisation des examens du mois de juin? Comptez-vous inviter les pouvoirs organisateurs d'un même bassin de vie à dialoguer davantage afin d'harmoniser leurs décisions relatives aux sessions d'examens de juin?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le choix d'organiser ou non des sessions d'évaluation en décembre est prévu par les textes légaux et est effectivement laissé au pouvoir organisateur. Il en va de même pour leurs modalités en juin, hormis les prescrits en matière d'évaluation externe certificative. L'évaluation a toujours été un sujet sensible. Elle le reste et je pense qu'elle fera encore débat. L'évaluation est indéniablement nécessaire. Toutefois, il faut admettre qu'elle puisse se réaliser plus régulièrement de manière formative et certificative en des temps bien précis, car plus on évalue, moins on enseigne, et ce, peu importe le rythme scolaire.

Nous ne devons pas oublier que notre mission est de former les jeunes, non de les évaluer et de les classer. Vous faites référence, Madame Chabbert, à la «constante macabre» définie dans les travaux d'André Antibi en 1988. Cette «constante macabre» signifie que certains enseignants s'arrangent toujours inconsciemment, sous la pression de la société notamment, pour attribuer un certain pourcentage de mauvaises notes, car si tous les enfants réussissent, cela

signifie que le contrôle ou l'examen était trop facile. Il s'agit bien d'un comportement inconscient. Les enseignants en ont progressivement pris conscience et ils luttent contre cette pression. Leur mission d'évaluation n'est toutefois pas simple: l'enseignant doit être le coach qui prépare et motive l'équipe, mais aussi l'arbitre qui sanctionne à certains moments clés. Le changement de paradigme réside dans le fait de valoriser le progrès et de privilégier l'évaluation positive. Une telle réforme de l'évaluation est prévue par l'avis no 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence, en lien avec le nouveau tronc commun. Je compte bien m'attaquer à ce chantier.

Il est encore un peu prématuré d'envisager les recommandations pour le mois de juin, tant les prochaines semaines sont imprévisibles. Nous espérons qu'une situation sanitaire plus sereine permettra une organisation classique de ces sessions. Je pense notamment aux évaluations externes qui restent pour nous des outils d'évaluation et de pilotage de l'ensemble du système éducatif.

Mme Delphine Chabbert (PS). – En effet, ce sujet est sensible et il n'est pas simple. L'évaluation est sujette à différentes tendances. Vous avez souligné le caractère inconscient de cette «constante macabre». Bien entendu, mais elle n'en reste pas moins réelle. L'accompagnement des enseignants est essentiel afin d'aller vers une valorisation du progrès: il s'agit là de toute la philosophie du tronc commun, dont nous suivrons la mise sur pied avec attention. En ce qui concerne les évaluations de cette fin d'année, les événements se bousculent tellement que la question est en effet un peu prématurée.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Vu la situation, il est en effet compliqué de nous prononcer aujourd'hui pour le mois de juin. Nos questions sont peut-être un peu prématurées. Toutefois, j'avais été interpellée en décembre par le fait que deux élèves de la même famille pouvaient dépendre de deux pouvoirs organisateurs différents et, donc, de deux systèmes différents. C'est difficile à comprendre pour les élèves ou les parents. C'est pourquoi j'ai insisté sur la notion de «bassin de vie» et sur la nécessité de faire en sorte que les différents pouvoirs organisateurs se rencontrent, discutent et voient ce qui est le mieux pour l'enfant.

Le métier d'enseignant est compliqué. Les enseignants doivent être coaches et arbitres en même temps. Ils doivent changer de casquette, ce qui n'est pas si facile, surtout dans cette période où chaque semaine apporte son lot d'incertitudes. Je peux comprendre que vous soyez très prudente pour la suite. Ma collègue et moi-même vous réinterrogerons après les vacances de Pâques pour faire le point sur la situation et voir ce que vous préconiserez à ce moment-là pour les évaluations du mois de juin.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l’heure des questions et interpellations est reprise.

1.21 Question de Mme Rachel Sobry intitulée «Hausse de l’absentéisme chez les professeurs de l’enseignement secondaire»

Mme Rachel Sobry (MR). – La rentrée scolaire de ce début d’année 2022 était attendue. En effet, nous nous demandions quels seraient les effets des vacances sur les contaminations et la circulation du virus au sein des écoles, en particulier en raison du nouveau variant omicron.

À la sortie des deux semaines de vacances, les feux étaient plutôt au vert puisque le taux d’absentéisme des directions était repassé de 4 à 2 %, celui des enseignants de 13 à 8 % et celui des élèves de 20 à 8 %. Ces chiffres sont vraisemblablement la conséquence de la diminution progressive du nombre de cas delta.

Le variant omicron s’est désormais installé. Pour sa part, M. Étienne Michel, directeur général du Secrétariat général de l’enseignement catholique (SeGEC) se dit préoccupé par les dernières tendances et il n’est pas le seul. En effet, si une remontée de l’absentéisme des élèves n’est pas encore réellement observée, c’est déjà le cas dans le corps enseignant, particulièrement dans l’enseignement secondaire. L’inquiétude est donc de mise pour les prochains jours alors que de plus en plus de professeurs sont testés positifs et donc, de facto, écartés de leur classe.

Madame la Ministre, vous avez assisté à une réunion d’urgence où trois réponses éventuelles ont été envisagées, dont la mobilisation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques, piste que la Flandre a suivie en ce début de semaine. Que faites-vous pour garantir un enseignement de qualité, malgré l’absentéisme des professeurs? Aviez-vous anticipé ce phénomène? Le taux d’absentéisme dans le corps professoral est-il variable selon les régions géographiques? La contribution des inspecteurs et conseillers pédagogiques est-elle d’actualité en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Comme nous avons déjà eu l’occasion d’en parler ce matin, je confirme prendre pleinement conscience de la détérioration rapide de la situation dans les écoles en raison du nombre de membres du personnel – toutes catégories confondues: enseignants, personnel d’encadrement tel que le personnel administratif et ouvrier ou les éducateurs – et d’élèves contaminés par le variant omicron qui ne nous fait, décidément, pas de cadeau. Cette situation pose des problèmes tant pour l’organisation quotidienne des écoles que pour la continuité des apprentissages dans de nombreuses classes et de nombreux établissements. Elle ne s’améliore pas ces derniers jours, que du contraire.

Il me serait impossible d'anticiper l'évolution de la pandémie et l'apparition de nouveaux variants du virus; personne ne le peut. Nous devons essayer de nous adapter en permanence et d'apporter les réponses les plus adéquates possible au fur et à mesure que la situation évolue. À ce sujet, lors d'une réunion qui s'est tenue le mercredi 19 janvier, j'ai eu un long échange avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) pour identifier d'éventuelles réponses envisageables à court terme et pour étudier leur praticabilité. La piste d'une mobilisation des inspecteurs et des conseillers au soutien et à l'accompagnement a été évoquée lors de ces échanges.

Concernant le Service général d'inspection (SGI), les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE voient leur mobilisation d'un bon œil. Tous s'accordent pourtant à dire que cette solution serait une goutte d'eau dans la mer, en termes de nombre, au regard des besoins exprimés sur le terrain. Le pouvoir régulateur – j'ai fait immédiatement la demande à mes services – m'indique que les éléments organisationnels d'une telle opération constituent un obstacle difficile à surmonter. Nous ne devons pas le négliger, ne serait-ce que du seul point de vue de la gestion de l'afflux des demandes des écoles. En effet, il faut également organiser le transfert de ces demandes vers l'administration et y répondre.

J'ai néanmoins demandé au pouvoir régulateur de me formuler rapidement une proposition d'offre de services et d'envisager d'y inclure une partie des personnels des centres de dépaysement et de plein air (CDPA). Certaines écoles manquent parfois de personnel pour surveiller les classes; nous en sommes-là... Les conseillers au soutien et à l'accompagnement accompagnent déjà à distance les écoles qui sont engagées dans la troisième vague et qui ont l'ambition de déposer leur plan de pilotage dans les délais initialement prévus. Ces conseillers soutiennent quotidiennement les directions. Ils ont également été mobilisés lors d'autres phases de la pandémie et examinent ce qu'il est possible de faire d'un réseau à l'autre.

Ce matin, au sein de cette commission, nous avons également abordé la restauration des «essentiels». Pour rappel, il s'agit des matières que l'élève doit absolument avoir vues au cours d'une année scolaire pour construire la suite de ses apprentissages sans souffrir de lacunes. Cette question a aussi été abordée lors des échanges déjà cités pour examiner comment faire diminuer la pression pesante actuellement sur les directions, les équipes éducatives et les élèves. Nous y reviendrons, car elle n'a pas encore été tranchée. Entre-temps, certains réseaux m'ont néanmoins indiqué qu'ils ont commencé à mobiliser les essentiels et que ces outils déjà existants sont, de toute façon, aisément mobilisables si d'aventure nous décidions d'en généraliser le recours. Nous avons également demandé aux services de se pencher à nouveau sur cette question pour déterminer s'il y avait éventuellement des évolutions à acter parmi ces essentiels.

Il n'existe pas de solution miracle face au variant omicron, dont le haut degré de contagiosité déstructure toute la société et les différents secteurs d'activité en Belgique et à l'étranger. Les directions et leurs équipes font face à la situation avec beaucoup de professionnalisme, depuis le début de la crise. Toutefois, je leur ai précisé que nous n'attendions pas d'eux l'impossible. S'il n'y a plus suffisamment de personnel pour surveiller les élèves, il vaut parfois mieux fermer une classe, reprendre son souffle et recommencer plus normalement la semaine suivante.

D'une école à l'autre et d'un degré à l'autre, nous observons de grandes différences. C'est une question de chance. Nous ne pouvons donc pas faire de généralisation. C'est pourquoi nous n'envisageons pas, à ce stade, une fermeture générale. Les ruptures d'apprentissage deviennent problématiques, notamment chez les plus jeunes enfants, qui ont déjà subi des semaines entières de quarantaine avant les trois semaines de congé et dont la classe est aujourd'hui fermée. Nous ne pouvons pas imposer à ceux qui ont déjà «subi le virus» dans leur classe une nouvelle semaine de fermeture. Nous essayons de gérer la situation en fonction des besoins sur le terrain: les écoles qui doivent fermer une classe pendant une semaine peuvent réorganiser les cours la semaine suivante. Une réunion de la conférence interministérielle Santé (CIM Santé), que les ministres de l'Éducation ont demandée au début de la semaine, est prévue demain matin. Nous verrons de quelle manière aménager les protocoles.

Les directions ont toujours la possibilité de fermer une classe pour des raisons organisationnelles. À l'impossible nul n'est tenu. Nous espérons que cette possibilité sera utilisée le moins souvent possible et uniquement pour de courtes durées. Cependant, des fermetures supplémentaires sont annoncées tous les jours.

Les réseaux font des relevés des absences et des fermetures. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) continue à le faire également, grâce aux centres de la promotion de la santé à l'école (PSE). Mon administration établit un recensement sur la base des déclarations des écoles. Les chiffres sont toutefois rarement complets, car les directions sont parfois submergées et ne transmettent pas les informations. Elles doivent se réorganiser au quotidien: nous ne pouvons pas leur demander une nouvelle charge administrative.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, au moment où j'avais préparé ma question, l'absentéisme était préoccupant, mais pas encore généralisé. Effectivement, la situation change et ne s'améliore pas. De plus, le pic de la vague ne serait pas encore atteint. La situation dans les écoles n'est que le reflet de la société actuelle, victime d'une vague déferlante du virus omicron. Cette épidémie nous épuise tous. Elle fatigue les enfants, les parents, les enseignants, les directions, votre administration, votre équipe et vous-même.

Les écoles sont des lieux de rassemblement où, malgré les gestes barrière, l'aération, l'installation de détecteurs de CO₂, le port du masque et la meilleure

volonté du monde, il est impossible de combattre la propagation d'un variant si contagieux. Je vous adresse mon total soutien. Je ne doute pas que, si nous gérons les écoles et les classes, au cas par cas, petit à petit, nous viendrons à bout du variant.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

1.22 Question de Mme Rachel Sobry intitulée «Chiffres de l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) relatifs aux cours particuliers pour remédier aux carences scolaires»

Mme Rachel Sobry (MR). – L'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) a récemment mené une enquête relative aux parents qui se tournent vers des cours particuliers pour pallier les carences de leurs enfants dans certaines matières vues à l'école. Ces parents regrettent un manque de présence et de soutien de la part de certains professeurs. Ils déplorent alors les inégalités engendrées par les coûts non négligeables d'un soutien scolaire extérieur qu'ils jugent de plus en plus nécessaire. Un peu plus d'un parent sur quatre aurait recours au soutien extérieur et 43 % des parents envisageraient d'y recourir. Madame la Ministre, quelle est votre analyse de ces chiffres? Ce phénomène est-il préoccupant? S'observe-t-il également dans l'enseignement officiel? Que faites-vous pour endiguer cette problématique?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – En effet, nombre de parents ont recours à une aide extérieure qui a un coût financier important et qui engendre de ce fait une situation d'inégalité entre les élèves. Certains parents cherchent les clés de la réussite de leurs enfants en dehors de l'école. Ces comportements nous renvoient directement à la problématique de l'échec et des inégalités scolaires.

Ce constat avait été relayé par l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence. Le tronc commun redéfini et renforcé entend donc s'inscrire dans une logique d'approche globale et évolutive des difficultés et des besoins de tous les élèves. Cette approche évolutive vise à adapter les modalités d'enseignement aux progrès et aux besoins des élèves, grâce à la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, afin de permettre au plus grand nombre d'acquérir un socle commun de savoirs et de compétences. Ainsi, les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé viseront expressément à garantir à chaque élève les mêmes apprentissages et à permettre une différenciation d'approfondissement des matières, en fonction du rythme de chaque élève et dans chaque matière, avec l'objectif de soutenir la motivation, l'intérêt et la confiance en soi.

Par ailleurs, outre le tronc commun et l'accompagnement personnalisé, d'autres initiatives permettront de lutter contre l'échec scolaire. Ainsi, l'appel à projets relatif à l'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la

lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire soutiendra 14 opérateurs associatifs spécialisés qui développeront, dans les établissements scolaires, tous niveaux confondus, des initiatives en renforcement scolaire dans les domaines des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture, à travers des pratiques innovantes. Pour la première année, cet appel à projets est ouvert aux opérateurs qui développent des propositions d'activités spécifiquement orientées vers des techniques et méthodologies d'apprentissage, pour répondre aux besoins d'élèves qui ont montré de plus grandes difficultés d'apprentissage durant la crise de la Covid-19. Les activités visées porteront sur des thématiques telles que la vulgarisation des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM), la médiation interculturelle dans les relations entre les familles et l'école ou l'utilisation de techniques innovantes, pour se familiariser aux mathématiques.

Je vous rappelle que sont aussi prévues des périodes Covid-19 pour remédier aux difficultés d'apprentissage à l'école primaire, ainsi que les périodes mobilisées dans le cadre du Plan de relance européen pour ce qui concerne l'enseignement secondaire.

Mme Rachel Sobry (MR). – Les cours particuliers ont toujours existé. Il n'est pas anormal que les élèves qui rencontrent des difficultés y aient recours pour éviter le décrochage et il est même heureux qu'ils aient cette possibilité. Cela dit, les chiffres sont éloquentes puisque, dans chaque classe, près d'un quart des élèves a recours à un soutien extérieur. La mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence doit apporter des réponses à ce type de problème. La Déclaration de politique communautaire (DPC) énonce clairement les objectifs dans ce domaine.

Le groupe MR insiste pour que l'école assure la maîtrise des référentiels de compétences. Peut-être faut-il rendre plus transparent le soutien scolaire extérieur et à en plafonner les coûts, dans la limite de vos compétences. Vu la flambée des cours particuliers et des coûts y afférents, nous devrions nous pencher sur cette question.

1.23 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs intitulée «Améliorer la lutte contre la pénurie d'enseignants»

1.24 Question de Mme Fatima Ahallouch intitulée «Pénurie d'enseignants pour le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – La pénurie d'enseignants est un problème récurrent depuis bon nombre d'années. La pandémie n'a évidemment pas arrangé la situation. Les derniers chiffres publiés montrent d'ailleurs une aggravation

récente dans certaines branches, comme la pratique professionnelle, les cours philosophiques, les cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC) ou encore les mathématiques. Certains cours ne peuvent parfois pas être organisés ou, dans d'autres cas, la pénurie empêche l'organisation des remédiations.

Il n'y a pas de solution unique à ce grave problème, mais il y a quelques semaines, un chercheur en sciences de l'éducation de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) mettait le doigt sur une problématique peut-être moins souvent abordée: la régulation des carrières. Le problème principal se situerait dans le manque de stabilité des jeunes enseignants et semblerait s'aggraver. Les départs après la première année sont en effet en augmentation ces derniers temps.

Ce chercheur évoque plusieurs pistes liées à l'organisation des carrières pour expliquer l'instabilité, et donc pour y remédier. D'abord, il estime que la stabilité du début de carrière pourrait s'améliorer en valorisant davantage l'ancienneté en interréseaux et aussi en ayant une vision à plus long terme et en garantissant une ou deux années sans interruption pour les jeunes enseignants, comme c'est le cas en France. Il aborde également la nécessité de valoriser une carrière par une meilleure formation. Il soutient donc l'allongement des études, mais insiste sur l'importance qu'il puisse aller de pair avec une revalorisation salariale.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ces suggestions? Quelles pistes envisagez-vous pour répondre à la pénurie par la stabilisation des débuts de carrière? La mise en place d'un pool de remplacements pourrait-elle cadrer avec cette stratégie? Où en est ce projet? La prise en compte de l'ancienneté en interréseaux est-elle une piste envisageable?

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Le 1^{er} décembre 2021, le Parlement a adopté la résolution relative aux travaux du groupe de travail chargé d'examiner l'extension à deux heures de l'EPC pour tous les élèves de l'enseignement obligatoire. Les partis de la majorité recommandent différents scénarios que le gouvernement doit maintenant analyser.

À la lecture des derniers chiffres sur la pénurie d'enseignants, il apparaît que la plupart des fonctions de cours généraux dans l'enseignement secondaire supérieur ont été confrontées à une aggravation de la pénurie en 2020-2021, même s'il convient d'analyser les situations diverses qu'englobe le terme «pénurie». Mon attention est particulièrement attirée par la pénurie d'enseignants pour l'EPC, que ce soit dans le primaire ou dans le secondaire.

Madame la Ministre, comment allez-vous pallier le manque d'enseignants pour le cours d'EPC? Dans le texte voté par notre Assemblée, plusieurs points concernent la formation, notamment l'intensification de l'offre, le renforcement des informations concernant ces dernières ou encore la meilleure accessibilité de celles-ci, notamment en examinant la piste de la promotion sociale. Des con-

tacts ont-ils déjà été pris avec la ministre Glatigny afin d'examiner ces propositions? D'autres mesures sont-elles à l'étude afin de renforcer l'offre de formations?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2021 arrêtant la liste des fonctions en pénurie par zone pour l'année scolaire 2021-2022 en distinguant les fonctions en pénurie sévère, reprend effectivement les fonctions de maître de philosophie et de citoyenneté et de professeur de philosophie et de citoyenneté dans les fonctions en pénurie.

Pour tenter d'endiguer cette situation dans ces fonctions, et sur mon initiative, une disposition a été fixée à l'article 293, *septdecies*, alinéa 3, du décret du 11 avril 2014 règlementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (décret «Titres et fonctions») pour que les membres du personnel, ayant déjà exercé ces fonctions, mais n'ayant pas encore pu obtenir le certificat en didactique du cours d'EPC au 1^{er} septembre 2021, puissent y parvenir. Cette mesure transitoire est prévue pour la seule année scolaire 2021-2022 afin de leur permettre de terminer leur parcours de formation qui a pu être interrompu en raison de la crise sanitaire et ne pas se voir affecté par une modification barémique temporaire. Sur mes budgets, une collaboration sera lancée avec l'enseignement de promotion sociale pour organiser ce certificat. L'arrêté ministériel créant ce cursus a été signé par la ministre de l'Enseignement de promotion sociale, le 17 janvier dernier. Les modalités de mise en place de cette nouvelle collaboration sont en cours de discussion.

Par ailleurs, trois hautes écoles ont décidé d'organiser le certificat durant cette année académique. En début d'année scolaire, j'ai également chargé la Commission interréseaux des titres de capacité (CITICAP) d'actualiser la fiche «Titre et fonction» de maître en philosophie et citoyenneté. La circulaire 8345 précise dorénavant que les diplômés d'instituteur maternel, primaire ou les bacheliers agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (AESI) qui ont été ou qui seront délivrés de 2017 à 2026, incluant 60 heures de formation en philosophie et citoyenneté dans leur formation initiale sont bien repris en titre listé à dater du 1^{er} novembre 2021.

En outre, cette circulaire rappelle que les porteurs d'un titre de master en philosophie à finalité didactique ou accompagné de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) délivré à partir de 2018 sont également porteurs d'un titre requis au degré supérieur pour la fonction de cours généraux de philosophie et de citoyenneté au degré inférieur et au degré supérieur, moyennant la réussite du module de formation à la pédagogie du degré inférieur.

La demande d'enseignants pourrait augmenter si le cours d'EPC était étendu à deux périodes. Cette demande sera prise en compte pour la mise en œuvre pro-

gressive de l'application de ces éventuelles nouvelles dispositions. Sur ce point précis, je devrais travailler avec la ministre Glatigny.

La pénurie d'enseignants est un problème récurrent touchant la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis plusieurs années. C'est également le cas en Flandre ou encore chez certains de nos pays voisins. En effet, plusieurs études récentes pointent le manque de stabilité des jeunes enseignants comme cause de cette pénurie. S'il reste nécessaire de renforcer l'attractivité de la profession en amont de l'engagement, il y a aussi lieu de déployer des mesures qui procurent aux nouveaux enseignants une meilleure sécurité d'emploi et qui permettent de les soutenir au moment de leur entrée dans leur nouveau milieu professionnel. Nous travaillons à l'élaboration d'un ensemble de propositions visant à améliorer les conditions de travail et d'emploi des enseignants débutants en rendant possible notamment le développement d'ancienneté de services entre les différents réseaux d'enseignement. Sur ce point, je vous renvoie à ce que j'ai affirmé en commission le 14 décembre dernier.

À la suite des concertations règlementaires sur l'avant-projet de décret instaurant un pool de remplacement dans l'enseignement fondamental, qui a été adopté en première lecture par le gouvernement, et des remarques formulées par les acteurs institutionnels, j'ai chargé mes services de revoir le texte, le dispositif ayant fait l'objet de remarques substantielles. À la demande du gouvernement, je rappelle que j'ai constitué un groupe de travail intercabinets permettant d'envisager de nouvelles dispositions en lien avec la thématique des enseignants de seconde carrière. Ce groupe a notamment pour mission de contribuer à dégager des possibilités de parcours de réorientation professionnelle pour cette catégorie de membres du personnel, avec une attention particulière aux enseignants de langue moderne.

Dans le cadre des dispositifs participatifs du Pacte pour un enseignement d'excellence, un groupe d'étude et un comité de recherche scientifique ont été constitués tout récemment pour travailler sur la question des enseignants novices afin d'identifier leurs besoins et de proposer des modalités de soutien adéquat, dont une mise à jour du guide destiné aux enseignants débutants.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je considère comme une bonne nouvelle le fait que soit envisagée la prise en compte de l'ancienneté en interréseaux. En revanche, j'ai appris par la presse le nouveau report – d'un an – de la formation initiale des enseignants, probablement eu égard aux difficultés de parvenir à un barème significatif.

Dans l'optique d'une résolution au cas par cas et à court terme de la pénurie d'enseignants, j'ai appris qu'en Flandre, la règle des dix jours d'absence d'un professeur pour pourvoir à son remplacement avait de nouveau été abolie. Elle l'avait déjà été temporairement l'année dernière, tant en Flandre que chez nous, afin de répondre plus rapidement aux besoins dans un contexte de pandémie.

Certains enseignants pourraient en effet assurer des remplacements, mais ils ne peuvent actuellement le faire à cause de cette règle.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, des dispositions ont déjà été prises pour assouplir les conditions régissant la dispense de cours d’EPC – notamment lorsque l’enseignant a déjà exercé cette fonction –, dans l’attente de l’obtention d’un certificat didactique en philosophie et citoyenneté. Le fait que trois hautes écoles organisent cette formation est une bonne nouvelle. J’attire toutefois votre attention sur le fait que les horaires de ces formations – surtout si elles s’intensifient – doivent être réalistes pour les enseignants, sachant qu’ils doivent les suivre en dehors de leurs heures de cours et se libérer pour les stages. Il faudrait aussi que ces formations soient géographiquement accessibles aux enseignants.

Je salue aussi la conception d’un master en philosophie avec une finalité didactique qui répond aux attentes du terrain: dans l’enseignement officiel, personne n’était suffisamment formé pour donner ces cours d’EPC, contrairement à l’enseignement libre. Nous serons vigilants, comme vous l’êtes, Madame la Ministre.

1.25 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs intitulée «Indemnité d’utilisation de son propre matériel informatique dans l’enseignement spécialisé»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Les enseignants ont droit à une indemnisation forfaitaire de 100 euros par an pour l’utilisation de leur propre matériel informatique. C’est une bonne chose. Si ce droit concerne également les enseignants de l’enseignement spécialisé, j’aimerais attirer votre attention sur la situation du personnel paramédical. Ce dernier joue un rôle particulièrement important dans ce type d’enseignement. Au même titre que les enseignants, il utilise son propre matériel informatique, car il n’a pas vraiment d’autre choix. Pourtant, il n’a pas le droit à cette indemnité. Il s’agit clairement d’une anomalie. Si l’indemnité a été accordée aux enseignants, c’est parce que chacun sait que ce corps de métier doit utiliser son propre matériel à domicile, celui-ci étant devenu quasiment indispensable pour réaliser différentes tâches, et ce, indépendamment de la pandémie. Or, au niveau de l’enseignement spécialisé, le personnel paramédical accomplit certaines tâches de suivi individualisé, ce qui requiert l’utilisation de son propre matériel. Il n’y a donc aucune raison de ne pas lui accorder la même indemnité!

Madame la Ministre, confirmez-vous que le personnel paramédical n’a pas le droit à l’indemnité forfaitaire de 100 euros par an? Dans l’affirmative, quelle piste envisagez-vous afin de remédier à cette anomalie touchant l’enseignement spécialisé?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Monsieur le Député, je vous confirme qu’en vertu de l’article 20, § 2, du décret du 14 mars 2019 portant diverses

dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement, seuls les membres du personnel exerçant une fonction de sélection et de promotion à prestations complètes, à l'exception des directeurs, sont indemnisés à hauteur de 100 euros par an pour l'utilisation à des fins professionnelles de leur outil informatique privé et de leur connexion internet privée, au titre de remboursement de frais propres à l'employeur. Le personnel paramédical est donc exclu du champ d'application du décret, comme d'autres catégories de personnels: les accompagnateurs de centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA), le personnel de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) ou celui des centres PMS.

Comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, j'ai proposé, à l'occasion des travaux d'élaboration du budget initial 2020, d'étendre cette indemnisation à toutes les catégories de membres du personnel qui prestent leurs fonctions au sein d'une école, de l'ESAHR, des internats ou des différents centres – centres PMS, centres de dépaysement et de plein air (CDPA), centres techniques... L'idée est de supprimer ce qui est perçu comme une discrimination entre les membres du personnel. Cette extension implique un coût budgétaire estimé à 2 millions d'euros et ma proposition n'a donc pas été suivie par le gouvernement. Par ailleurs, certains de mes collègues souhaitaient revoir ce système de primes pour en améliorer l'efficacité. Il conviendrait notamment de permettre l'achat de matériel informatique de manière plus directe. La réflexion n'est pas encore aboutie. Malheureusement, à ce jour, je n'ai pas de solution à cette problématique, ni de manière transversale, ni sur le point spécifique de l'enseignement spécialisé.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, vous avez effectivement raison de souligner que le problème est plus large, puisque d'autres catégories de membres du personnel seraient en droit de revendiquer des indemnités de ce type. Cependant, le cas des membres du personnel paramédical de l'enseignement spécialisé est particulier, car ces personnes assument un rôle proche de celui d'enseignant. Cela explique pourquoi la discrimination est encore plus durement ressentie et pourquoi ils ont réagi de la sorte. Il semblerait que cela ne concerne pas un nombre très élevé de membres du personnel et vous devriez donc pouvoir trouver une solution à cette problématique spécifique.

1.26 Question de M. Jean-Philippe Florent intitulée «Cité École Vivante et pouvoirs organisateurs mixtes»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je souhaiterais revenir, de manière plus technique, sur le cas de la Cité École Vivante, abordé en séance plénière. Dans votre réponse, vous m'avez indiqué avoir pris un arrêté le 22 mai 2019 permettant à cette future école secondaire d'accéder aux subventions, à la condition que ses statuts soient publiés au «*Moniteur belge*» avant le 1^{er} janvier 2020. Cette condition n'a pas été remplie, mais le gouvernement entend soutenir ce projet et est prêt à lui accorder les financements nécessaires. Il y aura lieu

évidemment de renouveler cet arrêté une fois la solution trouvée pour la mise en place du pouvoir organisateur mixte. Vous m'indiquiez que le problème juridique était complètement clarifié depuis un an et vous avanciez que, si le législateur avait scindé pouvoir organisateur et pouvoir régulateur, c'était bien pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'exerce plus un pouvoir organisateur et ne puisse plus participer en tant que tel dans un pouvoir organisateur mixte.

Toutefois, cette exclusivité n'apparaît pas aussi clairement à la lecture du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française. Le décret institue Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en tant qu'organisme public autonome auquel la Communauté française délègue, en tant que pouvoir organisateur de l'enseignement, les compétences de pouvoir organisateur. Néanmoins, il ne mentionne nullement que la Fédération se voit interdite de prendre part à un pouvoir organisateur mixte où la compétence de pouvoir organisateur est partagée avec le Conseil des pouvoirs organisateurs et de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS). Le décret ignore en fait le concept de pouvoir organisateur mixte, sans véritablement exclure la participation de la Fédération dans un pouvoir organisateur.

Dans les faits, la Fédération participe déjà à un pouvoir organisateur mixte: celui de deux écoles situées dans le nord-ouest de Bruxelles et pilotées par l'ASBL Pouvoir Organisateur Pluriel (POP), qui intègre le CPEONS et la Fédération – et non pas WBE. Cette dernière est représentée par Mme Catherine Guisset, directrice générale du pilotage et des affaires pédagogiques. Cet état de fait serait-il devenu contraire au décret spécial? Rien ne semble l'indiquer à ce stade.

Dès lors, Madame la Ministre, quelles solutions sont envisageables?

La plus simple et la plus logique serait d'avoir un pouvoir organisateur mixte avec WBE. Cependant, nous avons tous compris que cet acteur n'a pas l'intention d'entrer dans un tel pouvoir organisateur et que son autonomie implique que le gouvernement n'a pas à interférer avec son choix.

À défaut et à l'instar des écoles pilotées par l'ASBL POP, il faut déléguer une personne de l'administration pour intégrer le pouvoir organisateur mixte. Si juridiquement, cela n'est pas possible, quels articles du décret l'en empêchent?

Une troisième solution serait de modifier le décret relatif aux pouvoirs organisateurs mixtes – et si nécessaire le décret spécial – pour permettre à la Fédération d'entrer dans un pouvoir organisateur mixte, où la compétence de pouvoir organisateur resterait en priorité sous la tutelle du CPEONS et où l'apport de la Fédération n'entraverait pas la séparation entre le pouvoir organisateur et le pouvoir régulateur.

Madame la Ministre, quelle solution préconisez-vous? Quelles actions avez-vous entreprises pour parvenir à une solution opérationnelle? Quel calendrier pouvez-vous assurer aux porteurs du projet afin qu'ils puissent à nouveau répondre aux prochains appels à projets relatifs à la création de nouvelles places dans les zones ou parties de zone en tension démographique? Où en êtes-vous dans l'évaluation des pouvoirs organisateurs mixtes, prévue dans la Déclaration de politique communautaire (DPC)?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point, de manière détaillée, sur ce dossier épineux.

Depuis la scission entre le pouvoir organisateur et le pouvoir régulateur, l'ensemble de ce qui constituait le périmètre du pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été délégué à WBE. En d'autres termes, les représentants de WBE siègent au conseil d'administration du POP de deux écoles situées à Molenbeek-Saint-Jean. Ce projet inclut la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car il a été lancé avant la scission des pouvoirs organisateurs. Par conséquent, Mme Guisset est directrice générale au sein de WBE, mais n'est pas membre de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est là un élément essentiel pour bien comprendre: lors de la création du POP, la Fédération Wallonie-Bruxelles participait bien au projet en tant que pouvoir organisateur. À la suite de l'adoption du décret spécial du 7 février 2019, nous avons dû changer les représentants et installer des représentants de WBE.

Cependant, le décret spécial du 7 février 2019 n'a pas en tant que tel atteint la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à créer des pouvoirs organisateurs puisque l'article 24, § 2, de la Constitution demeure, tout comme l'article 1.7.3/2 du Code. Vous avez raison sur ce point et c'est là toute la complexité de la situation. Par conséquent, théoriquement, dans le cas du POP, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait être associée, mais uniquement au titre de pouvoir organisateur et non pas en déléguant une personne de l'administration. Elle pourrait donc, en sa qualité de Fédération Wallonie-Bruxelles, encore constituer un pouvoir organisateur. Toutefois, il faudrait créer un pouvoir organisateur entièrement nouveau. Il faudrait un décret spécial pour déléguer cette capacité à un nouvel organe autonome, qui serait donc distinct de WBE, en vertu de l'article 24, § 2 de la Constitution.

Outre la lourdeur et le manque de lisibilité d'une telle procédure, une telle action irait également à l'encontre d'un point d'équilibre fondamental de la dynamique du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui a conditionné une série de décrets fondateurs à l'équidistance de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme pouvoir régulateur de l'ensemble des réseaux et de WBE. Autrement dit, maintenant que l'objectif de scinder le pouvoir organisateur et le pouvoir

régulateur est atteint, nous n'allons pas recréer un pouvoir organisateur pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Revenons-en à notre projet d'école. Il me semble que la solution pour le projet de la Cité École Vivante doit être trouvée dans l'aboutissement du décret du 4 février 2016 portant diverses dispositions en matière d'enseignement. Tout projet qui relève de ce décret trouve son aboutissement dans le CPEONS puisqu'il impose notamment une affiliation obligatoire au CPEONS, l'application des statuts de l'enseignement officiel subventionné pour les membres du personnel et un conseil d'administration obligatoirement majoritaire pour les représentants du CPEONS. Il me semble dès lors que c'est avec cette fédération de pouvoirs organisateurs que les promoteurs du projet doivent trouver une issue.

En outre, même si la symbolique du POP – que je soutiens sans ambiguïté – est très forte, soulignons que cette approche n'est pas exempte de difficultés. La multiplication de parties au sein d'un conseil d'administration n'a pas que des avantages, par exemple. Il faut rappeler que le POP satisfaisait à des conditions très particulières avec des bâtiments qui relevaient de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour des projets où la présence de notre Fédération ne se réduirait qu'à la participation à un conseil d'administration, il peut être préférable de faire plus simple et de trouver une voie plus directe. J'ai le sentiment que le projet évoluera en ce sens.

Comme je l'ai précisé en séance plénière, une réunion se tient aujourd'hui, en collaboration avec le cabinet du ministre Daerden, puisque le projet était lauréat de l'appel à projets relatif à la création de places. Le but de cette réunion est de réexpliquer les procédures administratives et de rendre possible l'accord sur l'affiliation que la Cité École Vivante souhaitera privilégier dans le respect de son projet pédagogique. Dès qu'un accord aura été trouvé, ce que j'espère vivement pour cette zone en tension démographique, je ne manquerai pas de soumettre le dossier au gouvernement, dans le respect de la procédure en vigueur, pour une admission aux subventions de cette future école.

L'évaluation des pouvoirs organisateurs mixtes est en cours. Cependant, vous pouvez constater que je dispose d'éléments d'analyse substantiels indiquant que les opportunités de recourir au décret de 2016 se sont complexifiées depuis le décret spécial du 7 février 2019.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, j'espère qu'une solution sera trouvée pour ce projet d'école qui concerne une zone en tension. Nous devons avoir cet objectif en ligne de mire.

Vous m'apprenez que la personne que j'ai citée est bien dans la sphère de WBE. Il ne reste dès lors plus de pouvoir organisateur mixte dans lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles est représentée. Vous nous dites en substance que, pour un pouvoir organisateur non mixte, la voie la plus directe consiste à intégrer le

CPEONS. Se pose alors la question de la possibilité de créer de nouveaux pouvoirs organisateurs mixtes. Si j'entends bien vos propos, il n'y a qu'une seule condition indispensable pour créer des pouvoirs organisateurs mixtes: l'acceptation de WBE.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Pour m'assurer d'être bien comprise, la voie d'un pouvoir organisateur mixte n'implique pas uniquement d'être associé à WBE. Il peut tout aussi bien s'agir d'une ville ou d'une commune avec une ASBL. Il existe plusieurs possibilités. Je relevais simplement que, si ce pouvoir organisateur implique WBE, il doit être affilié au CPEONS. Je tiens à préciser que la participation de WBE à un pouvoir organisateur mixte relève de son autonomie. WBE n'est dès lors pas obligé d'y participer. Si j'ai questionné l'intérêt de la participation de WBE, c'est parce que cela avait surtout de l'intérêt lorsque les bâtiments appartenaient à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne dis pas pour autant qu'il n'y a plus d'intérêt à organiser des pouvoirs organisateurs mixtes, je dis simplement qu'il y a diverses façons de les créer.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Vous faites bien d'ajouter ces précisions, Madame la Ministre. Cela change le ton de ma réplique. Effectivement, un pouvoir organisateur est mixte soit par WBE – mais je sens bien qu'il y a des blocages à ce niveau – soit par le biais des formules que vous venez d'expliquer. Cela vaudrait la peine de se pencher sur une évaluation. Indépendamment de cette question, nous souhaitons promouvoir les pouvoirs organisateurs mixtes dans la DPC à partir d'une évaluation. Cette évaluation est aujourd'hui nécessaire, car hormis les deux écoles que j'ai citées, je connais peu de cas concret de pouvoirs organisateurs mixtes qui fonctionnent bien. Ces projets me paraissent difficiles à mettre en place.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je tiens simplement à souligner que dans le cas des deux écoles précitées de Molenbeek-Saint-Jean, WBE, deux communes et l'Université libre de Bruxelles (ULB) sont associées. Il y a divers types de partenaires. Nous ne sommes pas familiarisés avec ces pouvoirs organisateurs mixtes, mais je tiens à dire qu'ils peuvent rassembler différents pouvoirs organisateurs. La question de l'affiliation à un réseau, c'est-à-dire à une fédération de pouvoirs organisateurs, se pose dès lors.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Pour conclure, je pense que cela vaut la peine de se pencher sur les divers cas présents ainsi que sur les obstacles administratifs et juridiques auxquels sont confrontés ces pouvoirs organisateurs mixtes afin de voir comment nous pourrions simplifier la création de ces pouvoirs organisateurs mixtes.

1.27 Question de Mme Fatima Ahallouch intitulée «Enseignement adapté aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA)»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – À l’initiative du député Hervé Rigot, les auditions concernant les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ont débuté à la Chambre des représentants le 11 janvier dernier. Ce public vulnérable est malheureusement en forte hausse en Belgique; le nombre de MENA a augmenté de 75 % depuis 2020. Selon le délégué général aux droits de l’enfant (DGDE), cette augmentation concerne principalement les MENA d’origine maghrébine. Ces enfants de plus en plus jeunes, entre 10 et 14 ans, vivent le plus souvent dans les rues de Bruxelles et sont sujets aux violences de la rue, aux assuétudes et à la traite des êtres humains. Lors de ces auditions, les intervenants, notamment Michael Kegels, directeur général de l’Agence fédérale pour l’accueil des demandeurs d’asile (Fedasil), et Caroline Vrijens, commissaire aux Droits de l’enfant, ont fait part des difficultés dans le suivi de ce public particulier dans l’enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, combien de classes compte le dispositif d’accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA) en Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien de MENA sont scolarisés dans nos écoles? Outre ce dispositif, existe-t-il des mécanismes spécifiques visant à prendre en charge les MENA? De manière globale, les enfants de familles ayant introduit une demande d’asile en Belgique font-ils l’objet d’une prise en charge spécifique? Avez-vous été informée de certaines difficultés de terrain pour la prise en charge des MENA? Un représentant du gouvernement ou de votre administration participe-t-il aux réunions de la Chambre des représentants consacrées aux MENA?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Le 27 janvier 2016, notre gouvernement a adopté le Plan «MENA» qui comporte un volet résidentiel, c’est-à-dire la création de places d’accueil au travers d’une convention avec Fedasil, et un volet d’accompagnement: familles d’accueil, mise en autonomie, accompagnement socioéducatif, etc. Ce plan est piloté par la ministre de l’Aide à la jeunesse, vers qui je vous renvoie si vous souhaitez de plus amples informations.

Deux tables rondes sont organisées sous l’égide du DGDE; plusieurs institutions officielles y sont invitées, notamment Fedasil et l’Administration générale de l’aide à la jeunesse (AGAJ), ainsi que des associations comme Caritas International et SOS Jeunes-Quartier Libre. Mon cabinet y est également associé.

Il ressort de ces réunions que la situation des MENA est particulièrement tendue. Les services d’accueil de MENA de Fedasil sont saturés et les mesures d’urgence ne suffisent pas. Des places complémentaires d’accueil dans le réseau sont en cours d’opérationnalisation; cependant, les constats demeurent très inquiétants. SOS Jeunes-Quartier Libre recense de plus en plus de MENA, la plupart âgés d’environ 16 ans, sans solution d’hébergement. Devant cette

problématique, le monde de l'école n'est pas resté inactif. L'année dernière, à la suite de nombreux contacts avec Fedasil, j'ai transmis un courrier aux pouvoirs organisateurs pour attirer leur attention sur cette situation qui implique un nombre croissant d'enfants en besoin de scolarisation. L'Administration générale de l'enseignement (AGE) est également en contact régulier avec Fedasil et les pouvoirs organisateurs à ce sujet.

Concrètement, pour l'année 2021-2022, 162 dispositifs DASPA ont été organisés dans l'enseignement primaire et secondaire, soit 21 de plus que l'année précédente. Au 1^{er} octobre 2021, ces dispositifs comptaient 1 518 élèves primo-arrivants ou assimilés dans l'enseignement primaire et 2 182 dans l'enseignement secondaire. Précisons que ces élèves ne sont pas nécessairement des MENA, puisque nombre d'entre eux sont en Belgique avec leur famille.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Il est vrai que la situation est compliquée. La saturation des services d'accueil de Fedasil est un fait connu. Il s'agit d'une problématique transversale très difficile et humainement insupportable. Face aux chiffres que vous avez cités, il serait peut-être judicieux de revenir sur le type d'accompagnement que ces élèves peuvent recevoir. Au centre de demandeurs d'asile de Mouscron, l'un des plus grands de Belgique, l'une des premières préoccupations consiste manifestement à stabiliser ces enfants. L'école joue un rôle très important à cet effet. Les élèves sont d'ailleurs répartis sur toutes les écoles de l'entité. Ils doivent se débrouiller pour prendre le bus dans une ville qu'ils ne connaissent pas. Nous avons un rôle à jouer dans ce dossier. Certaines choses devraient peut-être être approfondies; les auditions à la Chambre des représentants nous donneront peut-être matière à réfléchir.

1.28 Question de Mme Delphine Chabbert intitulée «Droits de l'enfant dans l'enseignement»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, les droits de l'enfant, tels que définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), recouvrent quatre grands principes fondamentaux: la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et le respect de son opinion.

L'article 28 de la CIDE, dont la Belgique est signataire depuis 1991, garantit le droit à l'éducation. Il prévoit à cet égard plusieurs dispositifs. Le premier concerne l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, qui sont ouvertes et accessibles à tout enfant. Notre pays doit également prendre des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin. Les signataires prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. Les États prennent aussi toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire

soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la CIDE.

L'article 28 est complété par l'article 29. Ce dernier favorise l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. L'éducation reçue doit permettre d'inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que celui des valeurs nationales du pays dans lequel il vit. L'article entend également préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.

Madame la Ministre, De nombreuses mesures prises par votre cabinet sont dans la ligne de ce que réclame la CIDE. Un enfant qui a connaissance de ses droits sera mieux outillé pour réagir en cas de non-respect de ceux-ci. De plus, un enfant dont les droits sont respectés et garantis sera également plus enclin à respecter les droits des autres.

Quelles mesures sont-elles prises pour s'assurer du respect des droits de l'enfant dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour y promouvoir la CIDE? Quels dispositifs prévoyez-vous pour favoriser la culture du droit de l'enfant au sein des établissements scolaires? Entretenez-vous des contacts réguliers avec les partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui traitent des droits de l'enfant? Quelles collaborations et articulations existent-elles avec Mme Linard la ministre de l'Enfance? Où en est le rapportage, auprès de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), des mesures liées aux droits de l'enfant dans les écoles? Il s'agit d'une obligation de notre Fédération.

Les droits de l'enfant seront-ils transposés dans un référentiel qui pourrait être présent dans notre enseignement? Où en est la mise en œuvre du chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence sur la participation? Ce chantier est intimement lié aux articles 28 et 29 de la CIDE. Quel lien existe-t-il avec le chantier n° 13 du Pacte, consacré à la démocratie scolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La CIDE, une matière transversale incontournable dans le système éducatif de la Communauté française, se concrétise de manière structurelle par plusieurs projets récurrents. Tout d'abord, la Fédération Wallonie-Bruxelles met à la disposition du monde éducatif une série de publications, comme les outils Yapaka sur la coordination de la prévention de la maltraitance ou encore sur le soutien aux enfants et adolescents. Elle encourage par ailleurs un réseau d'écoles associé à l'UNESCO. En parallèle, la Fédération Wallonie-Bruxelles organise des formations pour les enseignants dans le cadre de son appel à projets «Démocratie ou barbarie», qui traite des droits de l'enfant au travers de l'histoire des génocides et des crimes

contre l'humanité. Je citerai aussi le programme «Ouverture aux langues et aux cultures» (OLC), organisé dans les écoles dès le plus jeune âge. En outre, l'appel à projets «Démocratie scolaire et activités citoyennes» est lancé annuellement.

Depuis quelques années, l'Administration générale de l'enseignement (AGE), comme toutes les autres administrations générales du ministère, participent à la réalisation et à l'évaluation du Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE), piloté par la ministre de l'Enfance en collaboration avec l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) du Secrétariat général aux droits de l'enfant.

Ces dernières années, les rencontres avec des représentants de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) et de l'UNICEF ont également permis de mettre à l'étude un projet de recensement, dans les référentiels des savoirs, des compétences et de leurs attendus en lien avec les notions de socialisation et de vivre ensemble. Mon cabinet est également représenté aux réunions de l'OEJAJ où certains thèmes abordés sont en lien direct avec la vie scolaire.

Enfin, dans le cadre des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence, de nombreux contacts ont été noués avec le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) et l'OEJAJ. Plusieurs projets exercent une incidence plus immédiate sur certains engagements de la CIDE, d'une part, en ce qui concerne la démocratie scolaire avec l'instauration des Conseils coopératifs et citoyen (CCC) ou la création d'une organisation représentative des élèves, d'autre part, en ce qui concerne le climat scolaire et les violences scolaires avec la création d'un observatoire du climat scolaire et celle de programmes de prévention du harcèlement scolaire par exemple.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Les droits de l'enfant représentent une matière incontournable. On en parle certes beaucoup, mais jamais trop. C'est ce que nous rappelle d'ailleurs chaque année le DGDE quand il présente son rapport au Parlement.

Je constate que de nombreuses actions sont en cours. Je suis avec attention les travaux de l'OEJAJ. Les référentiels sont un bon levier pour créer cette culture, car c'est la formation d'une culture des droits de l'enfant qui relève non seulement de vos compétences, mais aussi de celles de votre collègue et, *in fine*, de nous tous. Je suivrai aussi avec attention la création de l'observatoire du climat scolaire, qui sera un bon outil pour nourrir cette culture des droits de l'enfant à l'école.

(M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président, reprend la présidence)

1.29 Question de Mme Latifa Gahouchi intitulée «KEYS: l'actu pour les jeunes âgés de 15-25 ans»

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Depuis le 10 janvier, la RTBF soutient un projet entrepreneurial, nommé KEYS, et animé par quatre jeunes journalistes. KEYS est une conversation automatisée sur Messenger ou Instagram, qui s'est donné comme ambitieux objectif de recréer le lien entre les jeunes de 15 à 25 ans et l'actualité. KEYS est un résumé de l'actualité en cinq minutes, parfaitement adapté au mode de consommation des jeunes. Chaque jour de la semaine, à heure fixe, le jeune abonné à KEYS recevra cinq informations: une info belge, une info internationale, une info positive, une info sportive et une info culturelle.

La démarche de KEYS se veut directe, rapide, simple, efficace et ludique. Au-delà de ces qualités, la volonté de KEYS est également d'apporter aux jeunes une information fiable et transparente. Les articles proposés aux jeunes sont directement issus du site de la RTBF, retravaillés par les quatre jeunes journalistes, mais aussi accompagnés des liens qui permettent d'approfondir l'information. À l'heure des *fake news* qui circulent sur les réseaux sociaux ou des *alternative facts* qu'emploie à tout-va l'ancien président des États-Unis, reconnecter les jeunes avec une information de qualité me semble un défi autant qu'un moyen pour permettre à nos jeunes de devenir des citoyens éveillés à la pensée critique.

Madame la Ministre, avez-vous été informée du projet KEYS? Avez-vous eu l'occasion de l'essayer personnellement? KEYS sera testé au cours des trois prochains mois et, s'il conquiert son public, un avenir s'ouvrira à lui. Comptez-vous soutenir KEYS en le valorisant auprès des écoles? De manière plus générale, comment comptez-vous accompagner les enseignants dans leur lutte contre les *fake news* et les *alternative facts* qui polluent parfois l'esprit de nos élèves?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je ne connaissais en effet pas l'outil KEYS, mais je viens de m'y abonner, ce qui me permettra de le tester. Comme vous le savez, l'emploi d'outils ou de supports aux apprentissages relève de la liberté pédagogique. La plateforme www.e-classe.be pourrait néanmoins en proposer une fiche de présentation aux enseignants. Notons que d'autres émissions de la RTBF comportant un intérêt pédagogique sont publiées sur www.e-classe.be, telles que l'émission «*Y'a pas école, on révise*» ou encore «*Les Niouzz*».

Les *fake news*, la désinformation et la vérification des sources d'une information demeurent des questions essentielles. À cet égard, le référentiel «Formation manuelle, technique, technologique et numérique» prévoit, spécifiquement dans son volet relatif aux savoirs liés à la culture numérique, que ces questions soient abordées avec les élèves de la quatrième année primaire. Le référentiel «Éducation à la philosophie et la citoyenneté» prévoit, spécifiquement dans son volet

relatif à la citoyenneté, que le droit à l'information soit traité dans l'enseignement secondaire, en questionnant le rôle et les effets de la désinformation en démocratie.

Un axe particulier de l'appel à projets «Démocratie et citoyenneté» pour cette année scolaire 2021-2022 a également été réservé à cette thématique. En parallèle, afin de soutenir les enseignants dans ces objectifs, www.e-classe.be propose actuellement 54 ressources pédagogiques portant sur les *fake news*, la désinformation et le *fact checking*. Ces ressources provenant de producteurs professionnels comme la RTBF ou le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) constituent des supports pour comprendre le phénomène, apprendre à repérer des *fake news* ou aborder le phénomène du complotisme. Elles s'adressent tant au public de l'enseignement fondamental qu'à celui du secondaire. Nous sommes là face à un enjeu fondamental essentiel de l'éducation au 21^e siècle.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, les jeunes sont effectivement noyés aujourd'hui par des informations venant de tous côtés et de toutes personnes, parfois bien et parfois mal intentionnées. Nos jeunes n'arrivent même plus à se rendre compte de ce qui se passe et à avoir un esprit critique. L'initiative de la RTBF me semble très intéressante, car elle permet aux jeunes de recevoir une éducation à la citoyenneté, d'avoir les bonnes informations en temps et en heure et également de critiquer. La critique est importante et intéressante. C'est ce que nous faisons régulièrement ici, en vous posant directement des questions, en critiquant parfois certaines initiatives du gouvernement, et nous recevons des réponses. Or, aujourd'hui, le jeune est parfois devant sa tablette, son ordinateur, son téléphone portable, acculé de toutes parts. Cette pratique peut parfois véritablement dériver. De nombreux jeunes parlent aujourd'hui de complotisme sur les événements actuels, que ce soit sur l'épidémie, les vaccinations, le port du masque, etc. Je le répète, je trouve cette initiative très enrichissante. J'espère qu'elle se poursuivra – pourquoi ne pas la pérenniser? – et qu'elle pourra peut-être un jour rejoindre la plateforme www.e-classe.be.

(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)

1.30 Question de M. Eddy Fontaine intitulée «Lutte contre la violence éducative»

M. Eddy Fontaine (PS). – Il existe un lien très fort entre l'estime de soi des élèves et la performance scolaire. Or, nous gardons tous le souvenir d'une petite remarque assassine en classe, d'un commentaire «humoristique» sur le bulletin, etc. Ces violences éducatives ont un réel impact sur le développement des élèves et leur estime de soi. Dans plusieurs cas, elles peuvent même mener au décrochage scolaire ou en être un facteur.

La confiance en soi est une condition nécessaire à l'apprentissage. La déstabiliser revient à priver les élèves de la motivation nécessaire pour apprendre correctement. De plus, cela peut contribuer à rompre la confiance entre l'élève et le système éducatif. Dans le cadre d'une consultation menée en septembre 2021 auprès d'environ 25 000 jeunes âgés de 6 à 18 ans, l'UNICEF a montré que plus de cinq enfants sur dix sont angoissés par le fait de ne pas réussir à l'école et l'associent à un échec dans la vie. De tels faits ne peuvent pas être exclusivement considérés comme du harcèlement, étant donné qu'ils ne sont pas répétés ou ne visent pas nécessairement toujours la même personne, mais ils peuvent avoir un impact important sur les élèves concernés.

Madame la Ministre, quels leviers sont-ils à votre disposition pour lutter contre les faits pouvant être considérés comme des violences éducatives dans nos écoles? La ministre de l'Enseignement supérieur et vous-même consultez-vous le secteur pour améliorer la sensibilisation à ce type de comportements pour les futurs enseignants? Quels sont les retours du terrain, notamment de la part des centres PMS, des associations de parents et des auxiliaires d'éducation, à propos des violences éducatives dans l'enseignement?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La violence éducative ou institutionnelle à l'école est bien réelle. Elle peut d'ailleurs être observée sous plusieurs angles: le climat scolaire, la fréquence et l'intensité des situations conflictuelles ou de harcèlement, les modes de règlement des conflits pratiqués par l'équipe éducative, le travail global sur la justice scolaire, la place donnée à la démocratie scolaire, l'absentéisme, le décrochage scolaire, etc. Ces différents marqueurs peuvent être des causes ou des conséquences de la violence éducative.

Pour travailler sur ceux-ci, plusieurs propositions concrètes sont en cours d'élaboration. L'une des dernières mesures centrales consiste en la création d'un observatoire du climat scolaire qui sera chargé d'opérer une veille scientifique sur les productions liées à la prévention du harcèlement scolaire; plus globalement, il devra aussi développer une expertise quant aux différents facteurs impliqués dans le climat scolaire, notamment la violence, la justice et la démocratie scolaire. Ces facteurs sont évidemment tous interdépendants. Parmi les champs d'action identifiés dans la nouvelle politique de prévention du harcèlement, la justice scolaire est explicitement visée, car nous savons qu'elle peut être au cœur de dynamiques relationnelles pouvant conduire à des situations de harcèlement.

Le chantier n° 16 du Pacte pour un enseignement d'excellence est consacré au développement de la démocratie scolaire par la révision et l'amélioration du fonctionnement des conseils de participation et des modes de représentation des élèves. Il prévoit aussi une réflexion sur l'établissement des règlements d'ordre intérieur et sur la façon dont les élèves pourraient mieux participer à leur rédaction. Dans le cadre des appels à projets relatifs à la démocratie scolaire et à la

citoyenneté, certains projets traitant directement des questions de violence éducative sont financés chaque année. J'évoquerai également les travaux conduits dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, où intervient notamment la question des violences scolaires.

Aujourd'hui, grâce aux plans de pilotage, les écoles disposent d'outils concrets qui permettent d'être attentif à cette problématique et d'y travailler en entreprenant des actions adaptées.

Enfin, la formation continue des enseignants et des directeurs est aussi un point essentiel dans la prévention des comportements maladroits, mais qui sont encore parfois tabous.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je constate avec grand plaisir que vous et vos équipes êtes attentives et conscientes des problématiques découlant des violences scolaires. Le futur observatoire du climat scolaire sera très important dans ce contexte. Il conviendra de suivre de près ses activités et d'en tirer les conclusions en temps voulu.

1.31 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Citoyenneté critique et consommation du numérique à l'école»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Le monde de l'enseignement devra faire face à un défi majeur sur le long terme: l'utilisation des technologies numériques dans une perspective d'efficacité, de préservation du bien-être, d'économie des ressources, de conscience de l'impact environnemental, social et sanitaire, et de justice climatique. La préparation et la formation des élèves à l'utilisation du numérique sont indispensables au regard de ce que nous enseigne la crise sanitaire actuelle, mais aussi l'évolution de l'enseignement lui-même. Conscient de ce défi, le gouvernement a d'ailleurs dégagé des moyens pour équiper les élèves. Néanmoins, il faut atteindre dans ce domaine l'un des objectifs principaux en matière d'éducation: former des citoyennes et des citoyens critiques.

Nous venons de parler des *fake news* qui circulent à foison sur les réseaux sociaux. C'est en utilisant les technologies numériques que les élèves sont en contact avec ces *fake news*. Nous devons prôner une citoyenneté critique qui a automatiquement pour conséquence de former des consommateurs critiques à qui on inculque des habitudes responsables. Nous devons également développer un enseignement au sein duquel l'élève n'est pas réduit à un consommateur compulsif de technologies ou à un futur travailleur dans un environnement où la technologie numérique serait son seul point de référence.

Le premier élément qui doit attirer notre attention est l'efficacité de l'utilisation du numérique sur les résultats des élèves. Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulée «*Connectés pour apprendre? Les élèves et les nouvelles technologies*» indique que l'utilisation modérée de l'outil numérique, plutôt qu'une utilisation intensive,

amène à de meilleurs résultats dans beaucoup de domaines d'apprentissage. En outre, les nouvelles technologies ne sont pas d'un grand secours pour combler les écarts de compétences entre élèves favorisés et défavorisés.

Ensuite, du point de vue du bien-être et de la santé des élèves, l'éducation à la déconnexion est une nécessité en raison des effets néfastes de l'utilisation intensive et prolongée de l'outil numérique. Parmi ces effets néfastes, citons les troubles du sommeil, les difficultés attentionnelles, les problèmes oculaires ou encore les douleurs musculo-squelettiques. Cette utilisation intensive est aussi source de perte d'autonomie dans la prise d'initiative et la réflexion. Les problèmes de pollution engendrés par la demande énergétique, l'émission de gaz à effet de serre et la production de déchets toxiques difficilement recyclables doivent faire l'objet d'une sensibilisation et d'une éducation par la pratique. C'est aussi à travers la manière d'utiliser l'outil numérique à l'école que les élèves prennent conscience de ces enjeux et adaptent leurs comportements et leurs choix.

Enfin, en raison de l'accélération de la numérisation de la société, de la multiplication des visioconférences, du télétravail et du renforcement de l'école numérique, la demande de minerais et de métaux explose. D'ici 2030, selon des études, la demande de cobalt, de lithium, d'indium et d'autres métaux rares explosera en Europe. Cette explosion de la demande a des conséquences catastrophiques sur les conditions des travailleurs de ces filières, la biodiversité, le climat et la santé dans les pays dans lesquels ces minerais sont exploités. Apprendre à utiliser le numérique de manière modérée et renforcer la sensibilisation au recyclage sont des solutions à ce problème. À long terme, sans remettre en cause l'utilité d'une utilisation individuelle, l'équipement des écoles et le développement des éléments évoqués plus haut sont des solutions durables et plus efficaces pour notre société.

Madame la Ministre, quelles mesures prévoyez-vous pour renforcer l'éducation à la citoyenneté critique en lien avec la consommation du numérique par les élèves? Quelles sont les ambitions du gouvernement à cet égard? Cette question est-elle abordée dans le cadre de la formation continue des enseignants? Enfin, quel est votre avis sur la nécessité de renforcer l'équipement des écoles plus que l'équipement individuel des élèves afin d'améliorer les résultats des élèves?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je partage très largement vos constats et préoccupations relatifs à la conjoncture numérique. Les questions d'empreinte numérique et du droit à la déconnexion sont en effet centrales. À cet égard, nous informons régulièrement le corps enseignant au travers d'articles publiés sur l'utilisation des outils numériques à l'école et dans les cours. Un guide d'utilisation a également été publié afin de prescrire les recommandations qu'il convient de suivre pour un bon usage des technologies. Un référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique

(FMTTN) a aussi, entre-temps, été élaboré, non pas pour prôner un monde numérique, mais pour porter un regard critique et une réflexion éthique sur les usages et les évolutions des outils numériques. L'ambition consiste à développer des compétences numériques concourant à rendre l'élève de plus en plus autonome et capable de poser des choix avisés en tenant compte des impacts individuels, sociaux, économiques et écologiques.

Concernant la formation des enseignants, je rappelle qu'une analyse des besoins sur la thématique de l'utilisation du numérique dans l'enseignement a dégagé onze besoins de formations liés au référentiel FMTTN. Ils ont été formulés par plusieurs sources formelles telles que le chantier n° 3 du Pacte, le Service du numérique éducatif (SNE) et la stratégie numérique pour l'éducation. La formation numérique des enseignants s'adaptera d'autant plus aux besoins du terrain et aux questions sociétales actuelles.

Sur les orientations à prendre quant aux équipements numériques, je suis convaincue des risques que la vague du tout au numérique nous fait courir et que, s'agissant des apprentissages, une tablette ou du papier, fondamentalement, ne doivent pas être pris pour autre que ce qu'ils sont: de simples supports. Nous devons réussir *in fine* à relier le sens et les objectifs d'un projet pédagogique avec les outils adaptés. Le projet pédagogique doit primer sur les questions d'ordre matériel. La stratégie relative à la transition numérique de l'éducation est conçue en ce sens et nous poursuivons sa mise en œuvre de la même manière.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je constate avec joie que nous partageons les mêmes constats. Je retiens en particulier la phrase suivante: «Le projet pédagogique doit primer sur les questions d'ordre matériel». C'est effectivement à partir du projet pédagogique que nous devons adapter les besoins des écoles et, surtout, l'utilisation du numérique.

L'idée de cette question orale m'est venue en lisant une étude relative à la demande en métaux rares et aux dégâts qu'elle cause pour l'avenir. Nous sommes en train de former des citoyens qui, si nous n'y prenons garde, renforceront cette demande. L'étude posait une question intéressante et qui mérite réflexion: voulons-nous former de super joueurs de jeux vidéo ou plutôt des citoyens critiques?

Concernant l'équipement des écoles, n'oublions pas que des critiques ont été formulées, tant par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) que par la Ligue des familles, quant à l'inégalité de l'accès aux ressources numériques. Nous devons y prêter d'autant plus attention que, dans la mesure où l'outil numérique se trouve à l'école, tous les élèves y ont accès et les inégalités s'en retrouvent réduites. Nous devons de plus en plus travailler dans cette voie qui réduit les inégalités entre les élèves.

1.32 Question de M. Kalvin Soiresse Njall intitulée «Jurys – fonctionnement du service de la Direction de l’enseignement secondaire et conditions d’accès aux examens»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – L’organisation de l’enseignement à domicile en Fédération Wallonie-Bruxelles est gérée, au sein de l’Administration générale de l’enseignement (AGE), par la Direction des jurys de l’enseignement secondaire. Pour les parents et élèves qui ont opté pour l’enseignement à domicile, il est essentiel que ce service soit accessible et fonctionne efficacement afin de répondre à leurs demandes dans un délai raisonnable.

Madame la Ministre, j’aimerais vous questionner sur l’engagement du personnel dans ce service. Combien de personnes y travaillent-elles et, parmi elles, combien sont à temps plein? Comment le service est-il financé actuellement? Quelles sont les ressources budgétaires qui lui sont consacrées? Après la réforme que vous avez annoncée, quel sera le budget de l’administration des jurys?

Par ailleurs, concernant les conditions d’accès au jury, le décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l’enseignement secondaire ordinaire prévoit différentes conditions d’accès pour pouvoir passer les examens du certificat d’études du premier degré de l’enseignement secondaire (CE1D), du certificat d’études du deuxième degré de l’enseignement secondaire (CE2D) et du certificat d’enseignement secondaire supérieur (CESS). Ainsi, un élève de 11 ans qui a obtenu le certificat d’études de base (CEB) ne peut pas s’inscrire au CE1D organisé par les jurys s’il n’a pas fréquenté les première et deuxième années du secondaire. Dans le même ordre d’idées, un élève de 12 ans qui a son CE1D depuis le mois de juin 2021 ne pourra pas présenter son CE2D l’an prochain: étant né en fin d’année, il devra attendre en effet le mois de juillet 2023.

Ces différentes situations montrent que les conditions d’âge constituent parfois un frein pour les élèves qui se sentent prêts et souhaitent passer aux étapes suivantes. Cette situation n’est pas la même pour les élèves inscrits dans le cadre d’une scolarité dite «classique». On peut ainsi parler d’une différence de traitement à ce niveau entre les élèves. Ces conditions d’accès aux jurys seront-elles prises en considération dans la réforme annoncée? Font-elles partie de la réflexion en cours sur la réforme des jurys?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Avant tout, je tiens à préciser qu’en Fédération Wallonie-Bruxelles, l’enseignement à domicile n’est pas géré par la Direction des jurys de l’enseignement secondaire. Cette dernière et le service de l’enseignement à domicile font tous deux partie de la Direction générale de l’enseignement obligatoire (DGEO). Ils relèvent cependant de services généraux différents. Les élèves instruits à domicile doivent effectivement présenter les épreuves des jurys afin d’obtenir des certificats officiels de niveau secondaire, et ce, en vertu des articles 19 et 20 du décret du 25 avril 2008 fixant les

conditions pour pouvoir satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Quant à son cadre actuel, la Direction des jurys de l'enseignement secondaire compte huit employés administratifs et huit chargés de mission travaillant tous à temps plein. À l'heure actuelle, elle ne dispose pas d'un budget propre. À mon initiative, le gouvernement a décidé d'intégrer la réforme des jurys demandée en 2020 dans le contrat d'administration 2020-2025 qui le lie à l'administration jusqu'au terme de la législature actuelle.

L'un des objectifs inscrits dans ledit contrat vise à ce que les jurys disposent structurellement d'une allocation budgétaire spécifique de base. Le budget alloué au terme de la réforme n'est pas encore connu. Enfin, l'analyse et la révision de la réglementation en vue de fluidifier l'organisation des jurys et d'optimiser le parcours des candidats avec une refonte du décret, sont prévues en 2023. Je vous confirme en outre que les conditions d'accès aux différents titres font bien partie de la réflexion en cours.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je reviens régulièrement sur ce sujet, car l'amélioration de ces services est essentielle. Les parents et enfants concernés par l'enseignement à domicile veulent seulement être traités de la même manière que les autres parents et élèves.

Madame la Ministre, en ce qui concerne la différence de traitement et les conditions d'accès, vous avez annoncé que le critère de l'âge est au programme de la réforme en cours de réflexion. Il est en effet primordial de revoir les articles du décret que les parents considèrent comme autant de discriminations fondées sur l'âge. À l'heure actuelle, un candidat qui a fréquenté les première et deuxième années de l'enseignement secondaire de plein exercice ne sera pas sur un pied d'égalité avec un candidat de 14 ans qui a suivi deux années du premier degré, selon qu'il suive un parcours scolaire «classique» ou basé sur l'enseignement à domicile. L'accès aux examens du CESS ne se fait nullement sur la base de l'âge et les parents se demandent s'il ne pourrait pas en aller de même avec les CE1D et CE2D.

Vous avez engagé un chantier important et il convient de le saluer. Tout ce qui est de nature à fluidifier le système renforcera cette administration et aidera les parents et les enfants souffrant par exemple de phobie scolaire ou d'autres problèmes. À cet égard, n'oublions pas que ce n'est pas toujours de gaieté de cœur qu'on laisse son enfant suivre des cours entre les murs d'une école.

1.33 Question de M. Olivier Maroy intitulée «Plan d'éducation aux médias et intégration de l'éducation aux médias dans l'enseignement obligatoire»

M. Olivier Maroy (MR). – Le 9 décembre 2021, le gouvernement a adopté un ambitieux plan d'éducation aux médias. Celui-ci concrétise l'une des priorités

inscrites dans la déclaration de politique communautaire. Je m'en réjouis, d'autant plus que nous n'avons sans doute jamais été autant abreuvés de contenus et d'informations. Les canaux de communication se sont multipliés au cours des vingt ou trente dernières années. L'information est partout. Elle est en continu. Pourtant, dans ce magma, trop peu nombreux sont les citoyens qui parviennent aujourd'hui à s'y retrouver. Or, pour comprendre, décoder et se forger une opinion éclairée, bref, pour exercer pleinement sa citoyenneté, il est indispensable de posséder les bonnes clés.

La première clé réside dans la connaissance de l'outil numérique et informatique. Des initiatives sont prises par le gouvernement. Cependant, je rappelle simplement que 40 % des citoyens belges ne maîtrisent pas complètement les outils informatiques.

L'éducation aux médias constitue la deuxième clé. C'est une nécessité absolue, une urgence même, tant les dérives et autres *fake news* se multiplient depuis quelques années, menaçant le vivre ensemble et, plus généralement, la démocratie. Il suffit de regarder de temps en temps un journal, qu'il soit télévisé, papier ou en ligne, pour s'en rendre compte. Voyez ce qui s'est passé aux États-Unis il y a tout juste un an. Voyez ce qu'il se passe en France avec l'émergence inquiétante de partis extrémistes. Voyez aussi ce qui s'est passé chez nous, ce dimanche, dans Bruxelles, avec cette manifestation au cours de laquelle ont été entendues des choses qui dépassent l'entendement.

Le plan d'éducation aux médias contient 62 mesures articulées autour de quatre axes thématiques et d'un axe transversal. C'est le premier axe portant sur la formation que je désire aborder avec vous, Madame la Ministre. L'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur auront d'évidence un rôle primordial à jouer.

D'ailleurs, cela tombe bien, car les jeunes sont particulièrement demandeurs. Dans un avis officiel, le Forum des jeunes a récemment indiqué que, pour 95 % des jeunes, l'école doit traiter de la thématique des médias et des sujets qui s'y rapportent. Or l'ambition du gouvernement est d'offrir à tous les élèves de l'enseignement obligatoire «une éducation solide et critique aux médias». J'y souscris. Je ne détaille pas ici l'ensemble des mesures envisagées, mais je relève juste qu'il s'agira d'intégrer l'éducation aux médias dans l'application du Pacte pour un enseignement d'excellence, d'actualiser les référentiels de compétences, d'intégrer l'éducation aux médias dans les profils de formation de certains cursus de septième année de l'enseignement professionnel, de former les enseignants du cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC), de soutenir les formations professionnelles continues des enseignants, de former et d'informer les directions, ou encore d'organiser dans les écoles une semaine annuelle d'éducation aux médias.

Madame la Ministre, quelle est votre stratégie pour appliquer les mesures du plan qui vous concernent? Quels sont vos priorités et vos objectifs? On imagine aisément que tout cela ne pourra se faire en un coup de cuillère à pot et que cela demandera des investissements, du temps, un phasage, etc. Quelles seront donc les échéances et votre méthode de travail? En ce qui concerne l'actualisation des référentiels de compétences, comment comptez-vous procéder?

Si le plan séduit sur le papier, il risque d'être confronté, lors de son application, à la question des moyens nécessaires. Il faudra former un nombre considérable de professeurs. D'ailleurs, le plan prévoit de s'assurer que chaque école dispose en son sein d'enseignants formés à l'éducation aux médias. Ce n'est pas une mince affaire. J'aimerais vous entendre sur ce sujet. Cela pose aussi la question de l'enseignement supérieur, mais je l'aborderai plus tard avec la ministre Glattigny. Je pense notamment à la formation initiale des enseignants et à la création de masters ou de certificats en éducation aux médias. Tout cela doit être développé.

L'éducation aux médias devra être transversale et percoler dans bon nombre de disciplines. Cependant, elle aura une place particulièrement importante, par exemple, dans les cours d'EPC. Dans ce contexte, les élèves de l'enseignement officiel ayant choisi les deux heures par semaine auront-ils une éducation aux médias plus approfondie que les autres élèves qui n'auront, eux, qu'une seule heure? Dans l'enseignement libre, qui dispense l'EPC de façon transversale, quelle sera la place de l'éducation aux médias? Sera-t-elle dès lors dispensée par tous les enseignants? J'aimerais y voir plus clair. Enfin, ne doit-on pas craindre une organisation à différents niveaux ou à différentes vitesses? Si tel devait être le cas, cela me semblerait regrettable. Comment dès lors envoyer un message clair aux équipes éducatives concernant l'éducation aux médias?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le Plan d'éducation aux médias a été porté par le cabinet de la ministre des Médias, Bénédicte Linard. Il a observé toutes les procédures de concertation y afférentes. Ainsi, s'agissant spécifiquement de la mise en œuvre du plan et des questions connexes, je vous invite à vous diriger directement vers ma collègue, Monsieur le Député.

Pour ce qui concerne mes compétences, mon ambition première est d'amener chaque élève, peu importe son orientation scolaire, à exercer une citoyenneté émancipée, critique, créative et solidaire des générations actuelles et futures. De même, nous sommes poussés par la volonté de permettre aux élèves d'acquérir des savoirs et des outils de compréhension pluriels du monde. Pour ce faire, les nouveaux référentiels du futur tronc commun adapté à la société actuelle ne manquent d'objectifs d'éducation aux médias, qu'ils soient transversaux ou qu'ils entrent dans le cadre de l'EPC.

Au sujet de la mise en œuvre de ce plan, l'objectif phare visera à former les enseignants à l'éducation aux médias, et ce, afin de leur donner tous les outils né-

cessaires pour développer le plus efficacement possible l'esprit critique de leurs élèves. À cette fin, différentes actions seront lancées. Tout d'abord, il s'agira de collaborer avec l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) dans le but d'octroyer une formation adéquate en éducation aux médias à l'intention des professeurs du cours de formation manuelle, technique, technologique et numérique (FMTTN) et du cours d'EPC. Ensuite, nous créerons, en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), un document annexe à joindre de manière intégrée aux référentiels afin de mettre en évidence les éléments d'éducation aux médias au sein des différents référentiels existants.

Au-delà des formations et des référentiels, la lutte contre le cyberharcèlement demeure une priorité. Elle constitue un point central de la future politique de prévention du harcèlement que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder.

Quant à votre dernière question, je comprends votre crainte d'une inégalité d'enseignement. Je rappelle tout de même que les réseaux d'enseignement sont tenus par les mêmes référentiels. De ce fait, les élèves devront atteindre les mêmes objectifs éducatifs, et ce, peu importe le cours.

M. Olivier Maroy (MR). – J'avoue qu'il s'agissait là d'une première prise de température. Le sujet est vaste et les difficultés de mise en œuvre persistent. Il ne faut pas se le cacher. J'adhère complètement à votre objectif premier. La difficulté principale concerne la formation des enseignants. Il convient de mettre en exergue deux aspects pour pallier cette problématique. D'une part, on peut enseigner par les médias, c'est-à-dire les utiliser comme outils d'enseignement. Voilà une première façon de familiariser les élèves aux codes des médias et de leur enseigner comment les décrypter. D'autre part, on peut éduquer aux médias, notamment grâce à l'opération «Journalistes en classe», un programme très intéressant sous l'égide de votre collègue, Mme Linard. Il y a une grosse demande de la part des élèves et les échanges sont riches. Il est très étonnant de voir à quel point les élèves ne connaissent pas les codes. Face à ce constat, je préfère ne pas imaginer les lacunes que présentent les aînés. On croit toujours que les jeunes sont les moins formés, mais ce sont souvent les aînés qui répandent le plus de *fake news*.

Pour faire court, je dirais qu'il y a là un enjeu majeur. Je me réjouis que le gouvernement s'en soit emparé. Toutefois, c'est au pied du mur qu'on voit le maçon. Il faudra donc être au rendez-vous et parvenir à concrétiser les mesures évoquées sur le terrain, dans les classes. Dans ce cadre, un défi majeur est évidemment celui de la formation des enseignants. Dans le niveau supérieur, cela nécessitera des moyens, des professionnels et du temps. Toujours est-il qu'il s'agit l'un beau défi à relever.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de Mme Rachel Sobry, intitulée «Premier bilan et avenir de la double immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles», de M. André Antoine, intitulée «Mesures de soutien contre le décrochage scolaire», de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Communication avec les enseignants», de Mme Elisa Groppi, intitulée «Circulaire 8425 émise le 13 janvier et actualisée le 17 janvier concernant la procédure pour la gestion des cas de Covid-19 et des contacts dans les écoles», et de M. François Bellot, intitulées «Accompagnement proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux écoles fondamentales en matière de lutte contre le harcèlement» et «Sessions d'examens de fin d'année dans l'enseignement secondaire», sont retirées.

Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de M. André Antoine, intitulées «Augmentation des situations conflictuelles entre écoles et parents» et «Nécessité d'un ajustement budgétaire pour soutenir financièrement les écoles face à la facture énergétique», et de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Négociations sectorielles», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h35.*